

1. 04/07/2016 - 17:58 - Écologie ? ou bien tuerie sur tout ce qui bouge ? - Dans cet arrêté je ne vois que l'opinion des chasseurs, qui évidemment sont à caresser dans le sens du poil ... car de droite ou de gauche nos gouvernants sont souvent eux-mêmes chasseurs ! Je lis souvent les commentaires et ils vont à 80% dans mon sens : arrêtez de tout détruire ! alors pourquoi demander l'avis du public puisqu'il ne sera pas pris en compte ! Votre Ministère ne propose qu'une seule chose : DESTRUCTION TOTALE DE CE QUI VIT (mis à part bien sûr le gibier qui fait le régal des fous de la gâchette !) Je ne pense pas que le mot démocratie ait la même signification que pour nous les opposants ...
2. 04/07/2016 - 18:04 - espèces indigènes - IL FAUT PROTEGER LES ESPECES ANIMALES ! combien disparaissent chaque jour du fait de la 'modernité'!?
3. 04/07/2016 - 18:13 - Enfin! - Enfin un peu de raison.
4. 04/07/2016 - 20:06 - Les chasseurs devenus les scientifiques d'aujourd'hui ! - Pourquoi ne pas laisser la nature faire ? quel est le prédateur naturel de cet animal qui ne fait plus son 'travail' ? N'aurait-on pas une fois de plus déséquilibré la bio-diversité? une espèce ne prolifère pas sans raison. Plutôt que de chercher à l'éradiquer, ne faudrait-il pas chercher à comprendre ? Comment peut-on croire un instant que les informations données par la gent cynégétique soient dignes de confiance ? les chasseurs sont-ils devenus impartiaux dans la recherche de la vérité? Comment peut-on être juge et partie. Une espèce à détruire légalement, un cadeau du ciel! Ce n'est pas sérieux.
5. 04/07/2016 - 23:21 - attention aux erreurs d'identification - Ce projet qui comprend une modification du statut en espèce chassable, voire nuisible peut compromettre les effectifs d'autres espèces notamment la Bernache nonette grande migratrice dont les effectifs européens sont en déclin. Sur le terrain, il est malheureux de constater que de trop nombreuses personnes et malheureusement aussi bon nombre de chasseurs font des erreurs d'identification. Il ne devrait être autorisé que des opérations de stérilisation des oeufs. Autoriser le tir de la Bernache du Canada peut amener à des erreurs sur des espèces proches non chassées, dans tous les cas du dérangement et du stress pour toute la faune.
6. 04/07/2016 - 23:53 - Projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - Avis favorable pour ce projet mais en y ajoutant la possibilité de chasser les bernaches dans les mêmes conditions que les autres oies et ce, dans tous les départements concernés par cette espèce.
7. 05/07/2016 - 06:56 - Minable - 'mise en place d'un plan de lutte visant à l'éradication de l'espèce et nécessitant la mise en œuvre de plusieurs mesures.' J'ai l'impression d'entendre Hitler parler des juifs et des tziganes ! Comment une espèce qui détruit son environnement, qui épuise les ressources naturelles nécessaire à sa survie, qui pollue l'atmosphère et les océans qui est la cause de la disparitions de centaines et même de milliers d'espèces animales et végétales, qui passe son temps à s'entre-tuer, comment une telle espèce peut elle juger des impacts prétendument négatifs de certaines espèces animales sur l'environnement ????? Elles seront toujours moins que l'impact que nous avons sur l'environnement. Alors il serait temps d'arrêter de se prendre pour dieu en ayant droit de vie ou de mort sur les autres êtres vivants qui peuplent cette planète qui est sûrement plus la leur que la notre et surtout il serait temps d'arrêter de faire plaisir à cette minorité que représente les chasseurs et qui pourtant semble avoir énormément de pouvoir !
8. 05/07/2016 - 08:39 - Et les autres... - Il me semble pertinent de permettre la régulation de la Bernache du Canada par tous les moyens dont la chasse. Mais quid de l'Ouette d'Egypte, de l'Ibis Sacré et d'autres encore ? ...
9. 05/07/2016 - 12:11 - Conditions de mise en oeuvre - Ce projet de modification s'expose aux remarques et critiques suivantes : - il est dommageable d'autoriser la chasse du vison d'Amérique compte tenu de la situation du vison d'Europe, sachant que 99,9 % des chasseurs sont incapables de distinguer les 2 espèces; - le classement des bernaches du canada parmi une liste d'espèces présentées ou considérées comme nuisibles est malvenue; - la confusion entretenue entre les caractéristiques des espèces dites 'envahissantes' et 'nuisibles' est problématique; - les bernaches du canada ont été introduites originellement en Angleterre et/ou dans d'autres pays de la communauté européenne et ont colonisé d'autres régions selon un mode opératoire naturel, au même titre que le cygne tuberculé, ou les faisans, et devraient en conséquence bénéficier d'un même statut et de mesures de conservation adaptées; - le

classement des bernaches du canada sous ce statut nouveau a pour conséquence implicite de modifier les conditions réglementaires de leur détention, et de favoriser leur utilisation comme appelants, ce qui risque de favoriser le développement de leur élevage et d'un commerce à ces fins; - comme la plupart des oiseaux de l'aire de répartition concernée, les bernaches du canada doivent être considérées comme des migrateurs {{partiels}}; ce qui induit une approche de leur gestion conforme aux objectifs des directives et conventions applicables; - le niveau d'expansion géographique actuellement atteint par les bernaches du canada en France ne justifie pas une mesure applicable à l'ensemble du territoire : des mesures locales restent plus adaptées; - les recueils de données sur les prélèvements réalisés par les chasseurs français restent totalement inadaptés à la mise en œuvre de plans de gestion pertinents. Les taux de retours affichés lors de la dernière enquête nationale suffisent à démontrer que les chasseurs restent majoritairement opposés ou réfractaires à la communication des données nécessaires à la mise en œuvre de plans de gestion. - Face à la mauvaise volonté des chasseurs à communiquer leurs prélèvements des mesures d'encadrement sont indispensables : carnets de prélèvement obligatoires et retour systématique obligatoire de ces carnets, pose de bracelets individuels autocollants... - une période transitoire d'expérimentation semble indispensable compte tenu de la faiblesse des données recueillies à ce jour.

10. 05/07/2016 - 12:16 - Question connexe - Je viens de poster un commentaire et je constate que le nombre de commentaire enregistré n'a pas changé. C'est inquiétant !
11. 05/07/2016 - 18:01 - Bernache du Canada - Tout à fait d'accord pour que cette espèce soit classée chassable et nuisible .
12. 05/07/2016 - 18:05 - Bernache du Canada - Tout à fait d'accord pour que cette espèce soit classée chassable et nuisible .
13. 05/07/2016 - 21:37 - gestion des populations de bernache du Canada - le plus simple serait de classer cette espèce chassable tout en continuant à suivre l'évolution de sa population. Il serait temps de le faire également pour le cygne
14. 05/07/2016 - 22:10 - Gestion par la chasse - Il n'appartient pas aux chasseurs d'avoir le droit de détruire les animaux considérés par certains comme nuisibles. Le terme ' nuisible' peut s'appliquer précisément aux chasseurs eux-mêmes mais certainement pas aux animaux qui font tous partie de la biodiversité et doivent à ce titre être protégés au lieu d'être tués par simple loisir
15. 05/07/2016 - 22:28 - bernache du canada - c est une bonne chose qu elle soit définitivement chassable etant donné sa propagation dans l orne 61
16. 06/07/2016 - 07:41 - regulation des espèces non indigènes - Je suis tout à fait favorable à cet arrêté, nombre d'espèces non indigènes, y compris au niveau départemental, sont la cause de nombreux dégâts tant à la faune sauvage, qu'aux productions agricoles (animales ou végétales). Il est grand temps de lister ces espèces et les dégâts occasionnés.
17. 06/07/2016 - 07:47 - OUETTE D' EGYPTE - Madame, Monsieur, Bonjour, Je reste étonné que l'on veuille exterminer la bernache du canada alors que son comportement ne me semble pas plus inapproprié que celui du cygne tuberculé ou encore de l'ouette d'Egypte en période de reproduction. Laisser la bernache chassable, je suis pour, mais le mot élimination me déplaît et autoriser toutes les dérives possibles. sincères salutations
18. 06/07/2016 - 08:13 - Contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Ouette d'Egypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n°6.4 ci-joint, point N° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces (entre autres) : - Bernache du Canada (Branta canadensis), - Oie d'Egypte (Alopochen aegyptiacus) - Cygne noir (Cygnus atratus) En effet, l'AEWA, « [...] tenant compte des conclusions et des recommandations de la mise à jour de l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes dans la zone couverte par l'AEWA (document AEWA/MOP 6.15), Soucieuse du fait que les effectifs de plusieurs espèces exotiques d'oiseaux d'eau s'avèrent avoir considérablement augmenté dans plusieurs pays depuis 2008 et, notamment, que celles constituant un risque élevé ou très élevé ont toujours des populations bien établies et que le nombre et la distribution de

certaines continuent d'augmenter et Reconnaisant que de nombreuses parties contractantes ont des cadres juridiques et pratiques en place afin de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. [...] 10. Exhorte les États de l'aire de répartition des populations d'espèces d'oiseaux d'eau exotiques présentant un risque élevé et très élevé à accroître et coordonner leurs efforts pour maîtriser, lutter contre et éradiquer autant que possible ces populations, notamment le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) en Afrique du Sud, la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), l'Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) et le Cygne noir (*Cygnus atratus*) dans plusieurs pays d'Europe, la Bernache de Huntchins (*Branta Hutchinsii*) en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, l'Érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) partout en Europe et l'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) principalement dans le sud de l'Europe centrale ; 11. Encourage les Parties contractantes à aligner les listes des espèces établies dans leurs cadres régionaux ou nationaux pour éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le contexte des priorités de l'AEWA afin de fournir des moyens efficaces pour une action coordonnée dans la zone de l'AEWA ; 12. Encourage les Parties contractantes à aligner les plans d'action pour la prise en main des trajets prioritaires visant à la prévention de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes sur le Plan d'action de l'AEWA, les plans d'action internationaux et nationaux par espèce de l'AEWA et autres plans nationaux, régionaux et internationaux, si nécessaire ; 13. Exhorte les Parties contractantes à aider la recherche sur les risques que constituent les oiseaux d'eau exotiques et autres analyses détaillées relatives à l'état des populations d'espèces d'oiseaux d'eau exotiques identifiées dans la zone de l'AEWA, y compris les impacts négatifs qui en découlent pour les espèces indigènes de l'AEWA et leurs habitats ; 14. Demande au Comité technique de contribuer au développement de normes et de conseils convenus au plan international pour l'évaluation des risques relatifs aux oiseaux d'eau exotiques, afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord et des instruments juridiques qui s'y rapportent. »

19. 06/07/2016 - 08:21 - Avis favorable - La régulation des espèces exogènes est un point nécessaire au maintien de la biodiversité. L'association à cette régulation par des acteurs de terrains comme les chasseur est importante car non seulement, elle permet de toucher plus de territoires mais en plus elle évite les coûts de lutte associés aux agents de l'état qui peuvent assurer d'autres missions. Le maintien de la régulation de ces espèces est important, il faudra envisager également d'inclure localement ou nationalement d'autres espèces à cette régulation.
20. 06/07/2016 - 08:31 - Bernache - Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Égypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n°6.4 ci-joint, point N° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces (entre autres) : - Bernache du Canada (*Branta canadensis*), - Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) - Cygne noir (*Cygnus atratus*) En effet, l'AEWA, « [...] tenant compte des conclusions et des recommandations de la mise à jour de l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes dans la zone couverte par l'AEWA (document AEWA/MOP 6.15), Soucieuse du fait que les effectifs de plusieurs espèces exotiques d'oiseaux d'eau s'avèrent avoir considérablement augmenté dans plusieurs pays depuis 2008 et, notamment, que celles constituant un risque élevé ou très élevé ont toujours des populations bien établies et que le nombre et la distribution de certaines continuent d'augmenter et Reconnaisant que de nombreuses parties contractantes ont des cadres juridiques et pratiques en place afin de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. [...] 10. Exhorte les États de l'aire de répartition des populations d'espèces d'oiseaux d'eau exotiques présentant un risque élevé et très élevé à accroître et coordonner leurs efforts pour maîtriser, lutter contre et éradiquer autant que possible ces populations, notamment le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) en Afrique du Sud, la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), l'Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) et le Cygne noir (*Cygnus atratus*) dans plusieurs pays d'Europe, la Bernache de Huntchins (*Branta Hutchinsii*) en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, l'Érismature rousse (*Oxyura jamaicensis*) partout en Europe et l'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) principalement dans le sud de l'Europe centrale ; 11. Encourage les Parties contractantes à aligner les listes des espèces établies dans leurs cadres régionaux ou nationaux pour éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le contexte des priorités de l'AEWA afin de fournir des moyens efficaces pour une action coordonnée dans la zone de l'AEWA ;

12. Encourage les Parties contractantes à aligner les plans d'action pour la prise en main des trajets prioritaires visant à la prévention de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes sur le Plan d'action de l'AEWA, les plans d'action internationaux et nationaux par espèce de l'AEWA et autres plans nationaux, régionaux et internationaux, si nécessaire ; 13. Exhorte les Parties contractantes à aider la recherche sur les risques que constituent les oiseaux d'eau exotiques et autres analyses détaillées relatives à l'état des populations d'espèces d'oiseaux d'eau exotiques identifiées dans la zone de l'AEWA, y compris les impacts négatifs qui en découlent pour les espèces indigènes de l'AEWA et leurs habitats ; 14. Demande au Comité technique de contribuer au développement de normes et de conseils convenus au plan international pour l'évaluation des risques relatifs aux oiseaux d'eau exotiques, afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord et des instruments juridiques qui s'y rapportent. »

21. 06/07/2016 - 08:42 - Pour le tir de cette espèce - Je suis chasseur et responsable de territoire . Il me semble important d'être vigilant et dans le cas ou cela est nécessaire de pouvoir réguler une espèce qui un jour ou l'autre posera problème .
22. 06/07/2016 - 09:07 - Bernache du Canada - Avis très favorable car en Charente Maritime la population est beaucoup trop importante. Les dégâts qu'elles occasionnent, entre autres, aux cultures céréalières sont inacceptables.
23. 06/07/2016 - 09:25 - Bernache du Canada - La régulation par la chasse permet en Sologne sur des territoires de chasse principalement privés de limiter très nettement l'expansion de la Bernache du Canada. Les prélèvements sur la Sologne du Loir et Cher représentent l'ensemble du tableau de chasse de cette espèce en Loir et Cher. Nous sommes passés de 170 individus prélevés la première année à moins de 100 oiseaux sur les deux dernières campagnes de chasse. Le nombre de nichées semble en régression et les chasseurs sont une ressource importante et gratuite pour participer à la limitation de cette espèce.
24. 06/07/2016 - 10:30 - Contrôle par la chasse de la Bernache du Canada - Il paraît opportun d'intégrer la Bernache du Canada dans la liste des espèces gibier. En effet cette espèce se multiplie facilement et rapidement dans les Ardennes au détriment de certaines autres plus faibles et parfois plus rares. Le monde cynégétique a un rôle primordiale à accomplir dans ce domaine.
25. 06/07/2016 - 11:31 - L'action par l'exemple - Les chasseurs, acteurs de terrain compétents et reconnus, sont particulièrement précieux et tout désignés pour participer à la régulation de certaines espèces animales invasives.
26. 06/07/2016 - 11:53 - Ne laissons pas les espèces indigènes se développer ! - Bonjour, Je suis pour ma part favorable à des prélèvements d'espèces non-indigènes effectués par les chasseurs dans le cadre de leur activité. Ceux-ci sont présents et concernés sur le terrain, ils sont formés à la reconnaissance des espèces et à la réglementation ce qui les rends particulièrement efficaces à moindre coût pour l'état. Le bilan de l'expérimentation de ces quatre dernières années est positif et démontre leur efficacité dans le cadre juridique qui leur a été fixé. Une régulation des effectifs par stérilisation des œufs ou gazage me semble moins naturelle qu'un prélèvement par le chasseur qui agit comme un prédateur naturel.
27. 06/07/2016 - 14:06 - FDC59 - Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Égypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces : Bernache du Canada (*Branta canadensis*), Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) Cygne noir (*Cygnus atratus*)
28. 06/07/2016 - 14:11 - controle par la chasse des bernaches du Canada - {}tout à fait pour la prolongation de la régulation de la population de bernaches du Canada , par la chasse à tir.
29. 06/07/2016 - 14:15 - bernache du Canada et Oulette égypte - Il est impératif de conserver la régulation de ces 2 espèces par la chasse. voir même d'y associer des quotas de prélèvements sur l'oie à bec court qui est en constante augmentation chez vos voisins anglais et écossais.

30. 06/07/2016 - 14:19 - tir des especes invasives - Ces especes doivent faire l'objet d'une regulation par la chasse et une campagne d'information doit etre realisée en liason avec les federations des chasseurs et l'ONCFS
31. 06/07/2016 - 14:33 - oui à la régulation de la bernche par la chasse - je suis totalement favorable à la chasse de la bernache, mais également de l'oie d'égypte et du cygne noir, espèces exotiques envahissantes. Il faut faire confiance aux chasseurs, qui ont une connaissance remarquable du terrain et sont bien plus efficaces que ceux qui ont appris la nature dans les livres.
32. 06/07/2016 - 14:37 - avis positif pour la chasse de la bernache du Canada - Bilan des expérimentation qui montre bien l'intérêt de rendre l'espèce chassable. En plus pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Egypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces : •Bernache du Canada (*Branta canadensis*), •Oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) •Cygne noir (*Cygnus atratus*)
33. 06/07/2016 - 14:37 - Projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - Je soutiens totalement ce projet d'arrêté ministériel, J'estime que les populations non indigènes comme : - la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), - l'Oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) - le Cygne noir (*Cygnus atratus*) peuvent être détruits par les chasseurs sur le territoire Français, Il suffit de leur en donner les moyens administratifs et juridiques,
34. 06/07/2016 - 14:51 - bernaches et mouettes aux 5 tailles thumeries - depuis l'aménagement des bassins béghin les centaines de canards ont été remplacé par des bernaches et surtout des mouettes ou oiseaux marins leur nombre ne cesse de croître et quand un agriculteur du secteur retourne ses champs elles ne laissent rien aux oiseaux sédentaires tels les perdrix les passereaux une concertation avec les chasseurs aurait évitée une telle erreur
35. 06/07/2016 - 15:06 - Reponse - Bonjour Mettre la bernache comme gibier chassable durant les périodes de chasse aux gibiers d'eau ou continuer sur la même dynamique que précédemment.
36. 06/07/2016 - 15:23 - Chasseur - Souhait d'étendre l'application a l'oie d'Egypte et au cygne noir.
37. 06/07/2016 - 15:47 - Espèces invasives - Les mesures de classement en espèce nuisibles et chassables pour les espèces invasives semble être une solution adéquate pour permettre le bon déroulement de l'évolution et des adaptations des espèces indigènes. Cette mesure permettrait une régulation localisée et pourrait aussi créer un réflexe migratoire lié à un 'décanonnement' facilité par l'homme. Un tel réflexe diminuerait les impacts de la présence d'espèces invasives sur un milieu donné de par leur occupation qui ne serait que temporaire. Les conditions d'adaptation semblent de plus en plus difficiles pour les espèces dont les milieux naturels se restreignent, y ajouter une difficulté supplémentaire liée à la présence d'espèces invasives, parfois même avec des instincts de territorialité forts, paraît être un facteur destructeur de notre biodiversité locale. Je suis donc très favorable au double classement de ses espèces, tant en espèces chassables qu'en espèces nuisibles.
38. 06/07/2016 - 15:47 - Projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - je suis pour le contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes comme la bernaches du canada
39. 06/07/2016 - 15:53 - destruction espèce invasive par la chasse - En Wallonie Belge la destruction des espèces exotique invasive est autorisée toute l'année
40. 06/07/2016 - 15:59 - régulation des espèces exotiques envahissantes par les chasseurs - Je soutiens ce projet d'arrêté qui rend possible la participation des chasseurs à la régulation des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. En effet, la chasse, par les prélèvements qu'elle induit, représente une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Je souhaite que soit étendue la liste de ce projet d'arrêté aux espèces d'oiseaux suivantes: Oulette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), Cygne noir (*Cygnus atratus*) et pourquoi pas l'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), qui ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors

de la 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n° 6.4, point n° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre ces espèces. Ces 3 espèces supplémentaires ne posant aucun risque de confusion avec quelque espèce de l'avifaune autochtone, notamment protégée, rien ne devrait s'opposer à leur régulation par les chasseurs.

41. 06/07/2016 - 16:00 - consultation publique Bernache du Canada - je soutiens ce projet d'arrêté en tant qu'il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. toutefois, la résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces telles que Oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*)Cygne noir (*Cygnus atratus*), celles ci devraient y être mentionnées.
42. 06/07/2016 - 16:02 - régulation d'espèces non indigènes - favorable à cette régulation. plusieurs observations d'éviction d'espèces locales hors des zones de nidification par des bernaches du canada.
43. 06/07/2016 - 16:15 - Eradication des espèces non indigènes - Il faut éradiquer les espèces non indigènes (animaux ou végétales) qui sont en concurrence avec les espèces locales.
44. 06/07/2016 - 16:17 - utilité publique!!!! - la chasse de ces oiseaux et especes indigenes est une obligation:en effet les oies canada et egyptes se multiplient et causent un degat très fort aux cultures.je suis agriculteur chasseur,il faut defendre nos recoltes!!!!
45. 06/07/2016 - 16:44 - Avis sur la question - Je suis favorable à la chasse de la bernache du Canada et l'ouette d'égypte afin de limiter leur prolifération
46. 06/07/2016 - 16:47 - soutien au projet - Je soutiens ce projet d'arrêté qui rend possible la participation des chasseurs à la régulation des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. En effet, la chasse, par les prélèvements qu'elle induit, représente une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Je souhaite que soit étendue la liste de ce projet d'arrêté aux espèces d'oiseaux suivantes: Oulette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), Cygne noir (*Cygnus atratus*) et pourquoi pas l'ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), qui ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n° 6.4, point n° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre ces espèces. Ces 3 espèces supplémentaires ne posant aucun risque de confusion avec quelque espèce de l'avifaune autochtone, rien ne devrait s'opposer à leur régulation par les chasseurs.'
47. 06/07/2016 - 16:57 - du bon sens et de la raison - Il est grand temps de cesser de marcher sur la tête la bernache du Canada , l'Oulette d'Egypte , le cygne noir d'Australie comme toutes les espèces exotiques considérées à juste titre comme envahissantes doivent pouvoir être éliminées à tir à minima en période de chasse et bénéficier pour cela du statut de gibier . Il est totalement incompréhensible que la réglementation vienne mettre un frein à la régulation par la chasse sous des prétextes fallacieux comme la méconnaissance des prélèvements opérés ou un seuil de population insuffisant dans un département . Un peu de bon sens et tout doit pouvoir rentrer dans l'ordre !
48. 06/07/2016 - 17:35 - especes invasives - Il me semble tout a fait naturel que ce soit les chasseurs qui s'occupent de la regulation de ces especes car nous sommes forcement presents sur les lieux qu'elles frequentent
49. 06/07/2016 - 17:46 - Bernache du Canada,Oulette d'Egypte et Cygne Noir. - La plus envahissante est sans doute la Bernache qui fait de gros dégâts dans les cultures et les pâturages.Lorsqu'elle est présente sur des plans d'eau,elle délimite son secteur et chasse toutes les espèces qui osent s'y approcher. L'ouette d'Egypte commence à être de plus en plus visible dans ma région. Aucun cygne noir à signaler sur mon secteur.
50. 06/07/2016 - 17:55 - Régulation - Il est important de souligner dans cette consultation que seul les chasseurs ont la possibilité de réguler ces espèces, de plus à moindre coût vis à vis des gardes et autres organismes officiels qui sont déjà débordés . Je pense que pour les oies bernache du Canada, c'est plutôt concluant, pourquoi pas persévérer en ce sens avec d'autres espèces si besoin. cordialement

51. 06/07/2016 - 18:15 - Soutien au projet - Je soutiens ce projet d'arrêté en tant qu'il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Égypte et Cygne noir,
52. 06/07/2016 - 18:23 - Demande d'ajout - Il conviendrait d'étendre la liste à l'Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) et le Cygne noir (*Cygnus atratus*)
53. 06/07/2016 - 18:32 - régulation des espèces exotiques envahissantes - Il conviendrait de soutenir ce projet d'arrêté en tant qu'il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Égypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces : • Bernache du Canada (*Branta canadensis*), • Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) • Cygne noir (*Cygnus atratus*)
54. 06/07/2016 - 18:37 - Il faut cesser les hybridations non désirées. - J'ai été faire un tour aux pays bas sur l'île de Duiven Land. J'ai vu de nombreux (5 ou 6) hybrides dans des colonies de bernaches nonnettes. Elles avaient des croissants gris naissants sur les joues. Quel dommage, rappelez vous la disparition de l'écreuil roux au profit de celui d'Amérique
55. 06/07/2016 - 18:52 - Bravo , des mesures sensées !! - Ces mesures vont dans le bon sens. On ne peut se passer de la chasse et des chasseurs pour réguler ces espèces exotiques envahissantes qui menacent l'équilibre de notre faune. L'oie d'Égypte pourrait être aussi concernée par ces mesures. En effet , Ses effectifs sont de plus en plus nombreux dans notre région du Nord-Pas-de-Calais. Il est bien entendu que ces prélèvements doivent faire l'objet d'un retour de la part des chasseurs et ceci Afin de leur permettre de participer à la recherche est à la compréhension du mode de vie de ces espèces invasives.
56. 06/07/2016 - 18:58 - Commentaire sur le texte - je soutiens ce projet d'arrêté en tant qu'il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Égypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces : Bernache du Canada (*Branta canadensis*), Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) Cygne noir (*Cygnus atratus*)
57. 06/07/2016 - 19:28 - Pour la chasse - Bonjour à vous, Il apparaît évidemment judicieux de chasser la bernache du Canada pour assurer une régulation saine de l'espèce, plutôt que de recourir à d'autres moyens de destruction massive comme ceux pouvant être mis en oeuvre dans des pays européens voisins pour d'autres espèces d'oies.
58. 06/07/2016 - 19:35 - Régulation des espèces exotiques - les bernaches du Canada sont en extension dans le département du Nord tout comme l'ouette d'Égypte. Ces deux espèces, provenant principalement de Belgique et des Pays Bas colonisent certains de nos plans d'eau et en expulsent les oiseaux aquatiques indigènes (oies, canards, rallidés) par leur agressivité. Nous nous devons d'autoriser la chasse de ces espèces afin de rendre les territoires à leurs hôtes naturels.
59. 06/07/2016 - 19:41 - Eradication des espèces non indigène. - Le simple fait de ne pas inclure dans la liste des oiseaux chassables ceux qui ne sont pas indigènes est un non sens. Cela laisse augurer qu'un jour ils ne seront plus destructibles sous le prétexte qu'ils ne font pas de dégâts apparents et l'on oubliera tout simplement qu'ils prennent la place et la nourriture des oiseaux autochtones. (comme bon nombre de ces petits animaux importés qu'on libère dans la nature une fois qu'ils nous gênent, que se soit pour leur coût en nourriture ou même pour partir en vacance..) Les éradiquer n'est possible que si on les traque en permanence. La seule façon d'empêcher leurs retour est de rester en permanence vigilant et en alerte en ayant toujours la possibilité de les occire. L'arrêté devra prendre en compte les trois espèces citées; Bernache du Canada, Oulette d'Égypte et cygne noir.
60. 06/07/2016 - 20:33 - avis sur l'arrêté - je suis totalement favorable à cet arrêté qui de plus par un prélèvement par la chasse conduira ces oiseaux à être consommés et non simplement détruits
61. 06/07/2016 - 20:42 - POUR - POUR - Pour une fois que l'on réfléchit avant de dépenser l'argent des chasseurs bêtement!!! (ONCFS payé par les permis de chasse) Tout à fait d'accord pour autoriser la destruction de cette espèce. Cela devrait servir d'exemple pour la régulation d'autres espèces : loup, lynx ect...
62. 06/07/2016 - 20:51 - Chasse des espèces invasives - Il faut chasser les espèces invasives car les oies d'Égypte chassent les autres canards ou oies sur les mares , il faut faire de la place pour nos espèces d'oies indigènes pour nicher car sinon elles sont détruites en Hollande tous les ans
63. 06/07/2016 - 21:00 - Chasse Espèce non indigène - Je suis pour la chasse des espèces non indigènes.
64. 06/07/2016 - 21:24 - lutte contre toutes les espèces envahissantes - Pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Égypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces : • Bernache du Canada (*Branta canadensis*), • Oie d'Égypte (*Alopochen aegyptiacus*) • Cygne noir (*Cygnus atratus*) Tous les jours on peut voir que les espèces envahissantes détruisent notre écosystème endémique, malheureusement l'homme en est souvent à l'origine; nous devons continuer et contribuer tous les jours à rétablir notre équilibre perdu.
65. 06/07/2016 - 21:25 - Soutien du projet - Je soutien largement ce projet visant la régulation des espèces envahissantes
66. 06/07/2016 - 21:53 - Destruction espèces invasives - Toutes les espèces invasives devraient pouvoir être détruites sans aucune formalité et par tous
67. 06/07/2016 - 22:05 - Présence récurrente dans nos cultures de céréales proximité Baie de Somme / Baie Authie - Développement des populations constatées depuis plusieurs années. Présence dès juin dans nos cultures de céréales. Perte de 8 à 10 quintaux / hectare en 2015 constatée par plusieurs confrères agriculteurs. Les couvées 2016 constatées devraient conduire à une hausse de 4 à 5 % des populations d'oies du nord ouest au sud ouest.
68. 06/07/2016 - 22:13 - consultation publique - Je pense que les espèces invasives doivent être régulées par les chasseurs .elles devraient être classées dans la listes des espaces chassables et nuisibles avec une période de tir la plus large possible. La méthode d'effarouchement ne fonctionne pas, quand à la stérilisation des oeufs coute beaucoup d'argent pour un très maigre résultat. La chasse est naturelle mais la doctrine écolo anti chasse ne supporte pas cette réalité préférant pas gazé les oies et canards en Hollande à grand coup de subvention. Les chasseurs sont responsables, alors, pourquoi subventionner des anti chasse ou des méthodes qui apportent peu de résultats. En action de chasse dans le nord, j'ai rencontré des bernaches et ouette d'Égypte et rencontre énormément de mouette et goeland qui n'hésitent pas à s'attaquer à d'autres espèces. Le bon sens doit l'emporter.
69. 06/07/2016 - 22:27 - contrôle par la chasse d'espèces non indigènes - Je suis pour le maintien de la chasse pour les bernaches du Canada
70. 06/07/2016 - 22:29 - pour la limitation de certaines espèces - Oui bien sûr quel faut pouvoir réguler des espèces lorsqu'elles sont par nature ou par leur nombre 'nuisibles'... Il faut y associer les gardes chasse, piégeurs et chasseurs en même temps que certains agents de l'état
71. 06/07/2016 - 22:49 - Non à l'éradication. ..oui pour une chasse raisonnée - Bonsoir Il suffirait juste d'intégrer pour une durée de 5 ans ces espèces en espèces dites chassables. MONTRONS que nous sommes raisonnables et non destructeurs...et l'on en tirera que des avantages sur d'autres espèces qui sont en moratoires. Par contre...pas d'appellants attachables de l'espèce possible pour éviter des 'lachers' et limiter sa détention.

72. 06/07/2016 - 22:49 - Projet d'arrete autorisant la chasse de la bernache du canada - Je soutiens ce projet d'arrêté qui pourrait concerner également le cygne noir et l'oie d'Egypte
73. 06/07/2016 - 23:01 - Régulation de la bernache du Canada - Il apparaît de plus en plus essentiel face à l'augmentation des effectifs de la bernache du Canada de réguler par la chasse cette espèce non indigène. Il serait également opportun de l'ajouter à la liste des nuisibles afin que les personnes assermentées puisse intervenir lors de sa phase de reproduction. À titre d'exemple plusieurs couvées sont observés dans l'Oise sans qu'on puisse intervenir pour limiter son développement durant la période de reproduction. D'autre part il est prouvé que cette espèce peut s'hybrider avec des oies cendrées.
74. 06/07/2016 - 23:26 - Eradiquer,pouquoi? - ON peut tout simplement gérer l'espèce en s'appuyant sur des comptages et sur des autorisations de tir limitées par la population existante.
75. 07/07/2016 - 01:02 - Bernache du Canada - J'appuie ce projet d'arrêté
76. 07/07/2016 - 07:15 - Espces envahissantes. - Il faut classer en espèces envahissantes et nuisibles les bernaches du canada, les ouettes d'égypte et le cygne noir en développement incontrôlé , au détriment de la faune locale.
77. 07/07/2016 - 07:20 - chasse de la bernache - Intéressant de chasser la bernache pour réguler l'espèce mais il ne faut en aucun cas essayer de la faire disparaître. Il s'agit d'une espèce exotique introduite par l'homme qui s'est développée peut être parce qu'elle fait preuve d'adaptation il ne faut pas détruire ce capital sous prétexte que l'espèce est invasive. La distinction entre nuisible, gibier, espèce protégée ne me semble plus adaptée après comptages une espèce peut ou ne peut pas être tirée statut qui n'a rien de définitif.
78. 07/07/2016 - 08:13 - remarques - cet arrêté me semble pertinent afin de ne pas preturber les population indigène et inféodé à ce milieu il serraît utile d'adjoindre à l'oie bernache du canada l'oie d'égypte et le cygne noir comme préconisé par d'autres analyses.
79. 07/07/2016 - 08:16 - regulation des espèces ' exotiques ' - Il est très important d'autoriser les chasseur à réguler certaines espèces considérées comme des oiseaux qui nuisent à la faune , voire à la flore . La Bernache du Canada en fait partie (idem pour l'ouette) . D'autres espèces comme le cormoran , voire le Héron ; ce dernier grand prédateur de canetons devrait également bénéficier d'autorisation sur les étangs de reproduction par exemple Merci de maintenir et d'étendre ce décret de régulation , auprès des chasseurs , ou des responsables de chasse cordialement fb
80. 07/07/2016 - 08:57 - ELLE NE DOIT PAS PROLIFERER - LA BERNACHE DU CANADA AU MEME TITRE QUE L'OUETTE D'EGYPTE SONT DES ESPECES INVASIVES, ET NUISENT AU DEVELOPPEMENT DES ESPECES LOCALES. LA CHASSE DE CES 2 ESPECES DEVRAIT ETRE AUTORISEE, PENDANT LES DATES LEGALES DE CHASSE.
81. 07/07/2016 - 09:22 - Les non indigènes doivent être régulées - je suis favorable à la chasse des ces espèces très présentes et qui surtout se reproduisent parfaitement au détriment d'autres espèces indigènes. La Chasse (et la destruction) reste le meilleur moyen de 'contenir' ce développement de populations indésirables.
82. 07/07/2016 - 10:37 - espèce invasive - Il est évident qu' il faut réduire cette population , qui est parfaite pour les grands espaces du Canada , mais qui est invasive dans nos pays .
83. 07/07/2016 - 11:02 - bernache du canada - toutes les mesures destinées a permettre l'éradication en nature de l'ensemble des espèces exotiques envahissantes dont la bernache du canada doivent être autorisées.
84. 07/07/2016 - 11:41 - Commentaires - {{Je}} ne peux qu'être favorable à l'éradication de la bernache du canada mais d'autres espèces devraient suivre le même chemin, cygne noir , ouette d'égypte D'autres part il faudra bien aussi prendre des dispositions de régulation pour les espèces en surnombre espèces qui commencent a créer de sérieux problèmes tant en prédation sur la faune qu'en ville ex: les goélands pour ne citer qu'eux. Revoir également les cotas de régulation des cormorans car cette population commence à proliférer d'une manière inquiétante. Pourquoi ne pas attribuer à l'association de chasse côtière une autorisation de régulation sous son contrôle ?
85. 07/07/2016 - 13:26 - chasseur : maillon indispensable au maintien de la biodiversité - La chasse est un des meilleurs moyens de réduire la prolifération des espèces non indigènes invasives ou pas . Ces espèces sont une grave menace pour la biodiversité de notre pays en raison des modèles expérimentaux tels que Australie et Nouvelle Zélande ; il est impératif de s'y intéresser dès le début . D'autre part , les moyens à notre disposition en dehors de la chasse (stérilisation - battues administratives) ne permettent pas d'aboutir à un résultat efficace ; les chasseurs étant là quand il le faut où il le faut , il est impératif de pouvoir réguler ces espèces non indigènes pendant la période de chasse en complément des autres dispositifs
86. 07/07/2016 - 16:02 - projet arrêté concernant la bernache du Canada - Je soutiens cet arrêté il pourrait être opportun d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Ouette d'Egypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015, exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces suivantes : • Bernache du Canada (Branta canadensis), • Oie d'Egypte (Alopochen aegyptiacus) • Cygne noir (Cygnus atratus) il y aurait donc une logique dans cette démarche
87. 07/07/2016 - 16:12 - Bernache - J'approuve.
88. 07/07/2016 - 16:30 - Espèces envahissantes - Les espèces:bernache du canada et ouette d'Egypte sont observées couramment dans le département . Ne faudrait il pas aussi rendre obligatoire l'éjointage des appelants qui sont de plus en plus consanguins ou hybridés pour ne pas risquer d'introduire des 'sous espèces' dans la nature et connaitre des impacts sur l'écosystème .Au cas ou ces animaux s'échapperaient,ils pourraient facilement être rattrapés ou à défaut être éliminés par prédation. A méditer.....
89. 07/07/2016 - 16:41 - régulation espèces envahissantes - Je soutiens ce projet d'arrêté qui rend possible la participation des chasseurs à la régulation des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. En effet, la chasse, par les prélèvements qu'elle induit, représente une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Je souhaite que soit étendue la liste de ce projet d'arrêté aux espèces d'oiseaux suivantes: Ouette d'Egypte (Alopochen aegyptiacus), Cygne noir (Cygnus atratus) et pourquoi pas Ibis sacré (Threskiornis aethiopicus), qui ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n° 6.4, point n° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre ces espèces. Ces 3 espèces supplémentaires ne posant aucun risque de confusion avec quelque espèce de l'avifaune autochtone, rien ne devrait s'opposer à leur régulation par les chasseurs.
90. 07/07/2016 - 17:29 - éradication des espèces invasives - il est nécessaire de laisser les chasseurs participer à l'éradication des espèces invasives issues d'autres contrées. les chasseurs sont sans doute les meilleurs gestionnaires de la faune sauvage.
91. 07/07/2016 - 18:53 - bernache du canada et chasse!? - Bonjour. Si pour de multiples raisons donner aux chasseurs la possibilité de tirer les Bernaches du Canada et autres mammifères pour les éradiquer paraît séduisant et judicieux, l'expérience des 6 dernières années tend à laisser penser qu'ils en sont incapables! Pire si on se réfère au Sanglier (espèce à problème s'il en est!) leur laisser cette responsabilité peut faire craindre le pire et augurer d'une augmentation forte de l'espèce dans les années à venir! En effet prélever 20% de la population équivaut à gérer sa prolifération. {{Pour être réellement efficace ce texte doit astreindre les propriétaires et autres gestionnaires de l'espace à détruire ou faire détruire les individus, nids, couvées et portées.}} Cela est possible en ajoutant un article à ce projet avec une référence à l'article L.411-3 CE: {{'Toute personne qui ne prend pas toutes les mesures possibles, ou s'oppose à la mise en place des ces mesures, pour la destruction des individus, nids et couvées, jeunes, peut être poursuivie au titre de l'article du L.411-3 du CE.}} L'épreuve du terrain prouve malheureusement que la seule incitation ne vaut pas grand chose sans une contrainte. Il bon de rappeler que la {{lutte contres les espèces invasives coûte une fortune aux contribuables français et qu'une seule personne de mauvaise volonté peut faire faire augmenter l'addition. L'intérêt collectif doit primer}} face à l'intérêt d'un grincheux, qu'il soit propriétaire important ou pas!
92. 07/07/2016 - 19:07 - Chasse des Espèces Exotiques - 'Je soutiens ce projet d'arrêté qui rend possible la participation des chasseurs à la régulation des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. En effet, la chasse, par les prélèvements

qu'elle induit, représente une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Je souhaite que soit étendue la liste de ce projet d'arrêté aux espèces d'oiseaux suivantes: Oulette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), Cygne noir (*Cygnus atratus*) et pourquoi pas Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), qui ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n° 6.4, point n° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre ces espèces. Ces 3 espèces supplémentaires ne posant aucun risque de confusion avec quelque espèce de l'avifaune autochtone, rien ne devrait s'opposer à leur régulation par les chasseurs.'

93. 07/07/2016 - 20:52 - BERNACHE du CANADA - Bonjour je suis favorable pour modifier le statut juridique actuel de l'espèce pour la rendre chassable et en même temps nuisible et pour étendre ce statut à l'OUETTE d'EGYPTE et au CYGNE NOIR. Bonne réception
94. 07/07/2016 - 22:32 - Tout est bon pour tuer des animaux ? - Je suis désolé mais cela ressemble à une traque au faciès ! Comment peut-on empêcher des oies de voler dans le ciel des pays qui ne sont pas le leur ? Est-ce qu'on va tuer les ours aussi, parce qu'ils sont Slovénes ou Slovaques ? Je ne suis donc pas favorable à l'extermination d'animaux sous prétexte qu'ils viennent d'ailleurs.
95. 08/07/2016 - 07:33 - BERNACHE DU CANADA - Pourquoi chasser systématiquement une espèce alors même qu'il pourrait être procédé à la stérilisation des œufs. Il est indiqué dans le rapport que le bilan permet de constater que dans la plupart des départements, les dégâts sont signalés comme inexistantes. Les chasseurs ont vite fait de dénigrer une espèce afin de pouvoir satisfaire leurs besoins de tuer et ils se présentent comme étant des sauveurs. Les battues administratives, les chasses de la Bernache sont injustifiées. La stérilisation des œufs serait plus intelligente.
96. 08/07/2016 - 08:33 - Avis favorable pour ce projet d'arrêté sur le « contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes » - Je soutiens ce projet d'arrêté ayant pour objet le « contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes » car le bilan de l'expérimentation, définie par la circulaire du 22 mars 2012, fait bien ressortir que le plan de maîtrise a parfaitement répondu aux objectifs fixés, en diminuant voire en éliminant les problèmes posés par les espèces et en permettant d'atteindre le prélèvement minimum fixé de 20% des effectifs. De plus, pour rejoindre les préoccupations internationales concernant le contrôle de ces espèces, il pourrait être opportun de proposer d'étendre la liste du projet d'Arrêté aux espèces Oulette d'Egypte et Cygne noir, car elles ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la dernière 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n°6.4 ci-joint, point N° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre les espèces (entre autres) : - Bernache du Canada (*Branta canadensis*), - Oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) - Cygne noir (*Cygnus atratus*) En effet, l'AEWA, « [...] tenant compte des conclusions et des recommandations de la mise à jour de l'état des espèces d'oiseaux d'eau non indigènes dans la zone couverte par l'AEWA (document AEWA/MOP 6.15), Soucieuse du fait que les effectifs de plusieurs espèces exotiques d'oiseaux d'eau s'avèrent avoir considérablement augmenté dans plusieurs pays depuis 2008 et, notamment, que celles constituant un risque élevé ou très élevé ont toujours des populations bien établies et que le nombre et la distribution de certaines continuent d'augmenter et Reconnaisant que de nombreuses parties contractantes ont des cadres juridiques et pratiques en place afin de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. [...] 10. Exhorte les Etats de l'aire de répartition des populations d'espèces d'oiseaux d'eau exotiques présentant un risque élevé et très élevé à accroître et coordonner leurs efforts pour maîtriser, lutter contre et éradiquer autant que possible ces populations, notamment le Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) en Afrique du Sud, la Bernache du Canada (*Branta canadensis*), l'Oie d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*) et le Cygne noir (*Cygnus atratus*) dans plusieurs pays d'Europe, la Bernache de Huntchins (*Branta hutchinsii*) en Belgique, en Allemagne et aux Pays-Bas, l'Erismaire rousse (*Oxyura jamaicensis*) partout en Europe et l'Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*) principalement dans le sud de l'Europe centrale ; 11. Encourage les Parties contractantes à aligner les listes des espèces établies dans leurs cadres régionaux ou nationaux pour éviter l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes dans le contexte des priorités de l'AEWA afin de fournir des moyens efficaces pour une action coordonnée dans la zone de l'AEWA ; 12. Encourage les Parties contractantes à aligner les plans d'action pour la prise en main des trajets prioritaires visant à la prévention de l'introduction et de la dissémination des espèces exotiques envahissantes sur le Plan d'action

de l'AEWA, les plans d'action internationaux et nationaux par espèce de l'AEWA et autres plans nationaux, régionaux et internationaux, si nécessaire ; 13. Exhorte les Parties contractantes à aider la recherche sur les risques que constituent les oiseaux d'eau exotiques et autres analyses détaillées relatives à l'état des populations d'espèces d'oiseaux d'eau exotiques identifiées dans la zone de l'AEWA, y compris les impacts négatifs qui en découlent pour les espèces indigènes de l'AEWA et leurs habitats ; 14. Demande au Comité technique de contribuer au développement de normes et de conseils convenus au plan international pour l'évaluation des risques relatifs aux oiseaux d'eau exotiques, afin de faciliter la mise en oeuvre de l'Accord et des instruments juridiques qui s'y rapportent. » Pour toutes ces raisons {{je suis donc favorable à ce projet d'arrêté.}}

97. 08/07/2016 - 09:45 - bernache du canada - favorable à l'éradication de la bernache du canada qui n'a pas sa place dans nos écosystèmes. en outre, il faut prendre des mesures pour éradiquer l'ouette d'egypte ainsi que le cygne noir. Les Cormorands et les Goelands devraient également être étudiés car les populations sont en surnombre et cause beaucoup de dégâts.
98. 08/07/2016 - 12:01 - destruction d'espèces envahissantes - Bonjour Je suis favorable à la destruction d'espèces envahissante par la chasse mode de régulation gratuite pour le contribuable.
99. 08/07/2016 - 12:49 - pour une fois les chasseurs - Mesdames, messieurs Il est plus que temps de laissé gérer cela par les chasseurs qui je vous le rappelle ne sont plus des caricatures des années écolées.Le chasseur est un gestionnaire de la faune et de la flore sauvage, bien plus que certain défenseur de la cause animal. Alors pour une fois n'oubliez pas que nous sommes plus qu'une poignée à vous demander au et fort: 'De faire confiance à ceux qui pratique la nature plutôt qu'à ceux qui pense la défendre en laissant s'implanter chez nous des espèces non indigènes au risque de modifier, le patrimoine génétique de nos populations sauvages'. Nous chasseurs sommes les plus à même de réguler, par la chasse, ces populations d'espèces.
100. 08/07/2016 - 14:28 - régulation des EEE - Je soutiens ce projet d'arrêté qui rend possible la participation des chasseurs à la régulation des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. En effet, la chasse, par les prélèvements qu'elle induit, représente une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Je souhaite que soit étendue la liste de ce projet d'arrêté aux espèces d'oiseaux suivantes: Oulette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), Cygne noir (*Cygnus atratus*) et Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), qui ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n° 6.4, point n° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre ces espèces. Ces 3 espèces supplémentaires ne posant aucun risque de confusion avec quelque espèce de l'avifaune autochtone, y compris protégée, rien ne devrait s'opposer à leur régulation par les chasseurs. De plus, la régulation de ces espèces, pratiquée par les chasseurs, ne coûte rien à la collectivité.
101. 08/07/2016 - 17:49 - projet d'arrêté ministériel - enfin un texte réaliste ;mais après combien de temps passé en tergiversations !! une collaboration plus rapide et fructueuse est hautement souhaitable .
102. 08/07/2016 - 19:40 - CHASSE DE LA BERNACHE DU CANADA - ok pour L arreté .mieux vaut chasser la bernache du canada que de traiter ou écraser les oeufs,c est plus sain
103. 09/07/2016 - 09:29 - Implication souhaitée du monde de la chasse dans la régulation des espèces - L'implication des chasseurs dans la régulation des espèces indigènes est souhaitable pour diverses raisons dont deux principales, c'est au moindre coût pour l'Etat, donc pour le contribuable et c'est aussi une implication d'une partie importante de la ruralité dans la gestion de leurs territoires, c'est socialement nécessaire.
104. 09/07/2016 - 13:32 - projet texte - je pense qu'il convient de classer les bernaches du canada et les ouettes d'egypte en qualité de gibier afin de permettre par la chasse de contenir et réduire leur effectifs sur l'ensemble du territoire de façon régulière (et non ponctuelle à l'image d'opérations de destruction coûteuses en terme financier, désagréables en terme d'image et ne survenant qu'après constat de dégâts) la prévention parait une meilleure solution via la chasse régulière
105. 09/07/2016 - 15:03 - bernache du canada - Tout à fait d'accord avec ce projet , à mon avis il conviendrait de faire de même pour l'ouest d'egypte

106. 10/07/2016 - 14:45 - BERNACHE DU CANADA - Bonjour je suis favorable pour modifier le statut juridique actuel de l'espèce pour la rendre chassable et en même temps nuisible et pour étendre ce statut à l'OUETTE d'EGYPTE et au CYGNE NOIR. Bonne réception
107. 10/07/2016 - 14:47 - BERNACHE DU CANADA - Bonjour je suis favorable pour modifier le statut juridique actuel de l'espèce pour la rendre chassable et en même temps nuisible et pour étendre ce statut à l'OUETTE d'EGYPTE et au CYGNE NOIR. Bonne réception
108. 10/07/2016 - 15:52 - soutien - Je soutiens ce projet et propose de l'étendre au cygne noir ainsi qu'à l'ouette d'égypte
109. 10/07/2016 - 17:01 - BERNACHE DU CANADA - Bonjour je suis favorable pour modifier le statut juridique actuel de l'espèce pour la rendre chassable et en même temps nuisible et pour étendre ce statut à l'OUETTE d'EGYPTE et au CYGNE NOIR. Bonne réception
110. 10/07/2016 - 17:02 - bernache du canada - Bonjour je suis favorable pour modifier le statut juridique actuel de l'espèce pour la rendre chassable et en même temps nuisible et pour étendre ce statut à l'OUETTE d'EGYPTE et au CYGNE NOIR. Bonne réception
111. 10/07/2016 - 20:24 - POUR LA CHASSE DE TOUTES LES ESPÈCES NON INDIGÈNES - Il faut détruire toutes les espèces non indigènes sur notre territoire en tout temps pour protéger nos espèces locales de l'invasion et se protéger des maladies véhiculées par ces animaux .
112. 11/07/2016 - 09:30 - soutien aux chasseurs - je soutiens ce projet permettant aux chasseurs la régulation des espèces exotiques envahissantes.
113. 11/07/2016 - 13:46 - possibilité de réguler les bernaches du canada par les chasseurs - il faut continuer cette mesure, qui semble porter ses fruits et avoir largement atteint les objectifs escomptés. de plus le fait que les chasseurs participent activement à cette régulation, limite le temps consacré par les agents de l'ONCFS pour intervenir sur ces espèces. il serait même intéressant de proposer cette mesure à d'autres espèces non indigènes dont l'identification ne pose aucun problème.
114. 11/07/2016 - 14:03 - regulation bernache du canada - A partir d'une étude sérieuse menée par des services compétents et précisant qu'il faut réguler les espèces invasives(bernache du canada), il ne faut pas hésiter.
115. 11/07/2016 - 15:46 - espèces non indigènes - il faut ajouter à la bernache du Canada : l'oie d'Egypte et le cygne noir, ces espèces augmentent d'année en année résolution de l'AEWA 6.4 point 10
116. 11/07/2016 - 15:54 - espèces indigènes - il manque sur l'arrêté le cygne noir, l'ouette d'Egypte, l'érismature rousse et l'ibis sacré partout où ces espèces sont présentes sur le territoire national
117. 11/07/2016 - 16:03 - espèces indigènes - pour être complet l'arrêté doit mentionner en plus de la bernache du Canada : l'ouette d'Egypte, l'ibis sacré, le cygne noir et l'érismature rousse AEWA/MOP 6.15 résolution 6.4 ces espèces progressent d'année en année sur le territoire national
118. 11/07/2016 - 16:10 - arrêté espèces non indigènes - sauf erreur l'AEWA préconise des actions sur la bernache du Canada, l'ibis sacré, l'ouette d'Egypte, l'érismature rousse et le cygne noir AEWA/MOP 6.15 pourquoi limiter à la seule bernache alors que toutes ces espèces progressent
119. 11/07/2016 - 16:18 - espèces exotiques envahissantes - il serait sage au titre du principe de précaution de compléter la liste : bernache du Canada, ouette d'Egypte, cygne noir, ibis sacré et érismature rousse ces espèces posent ou vont poser des problèmes tant sur la flore que la faune
120. 11/07/2016 - 22:24 - soutien au texte relatif à la chasse des oies bernache et d égypte - JE SOUTIEN LE PROJET SUR LA BERNACHE DU CANADA, L OIE D EGYPTE ET LE CYGNE NOIR comme le stipule le texte.

121. 12/07/2016 - 08:25 - Pérennisation de la chasse de la bernache du Canada - Concernant la bernache du Canada il apparaît nécessaire de pérenniser sa chasse simplement sur le fait que cette dernière fait partie des espèces dites envahissantes montrant une agressivité avérée envers les espèces d'anatides en période de reproduction empêchant le bon développement de population d'espèces indigènes sur certains sites.
122. 12/07/2016 - 13:08 - tir de la bernache du canada - La bernache du canada est un oiseau qui c'est très vite adapté et développé chez nous (Nord). L'été elles sont présentes partout, en moins grand nombre qu'il y a 5 ans mais très régulières tout de même. Elles sont à moitié migratrice pour certaines et vont se cacher chez nos voisins belges pour l'hiver ou alors restent dans les étangs publics ou les réserves chez nous. Le rôle de la chasse pour cette espèce, qui n'a que peut être le renard comme prédateur, est selon moi essentiel car la population de la bernache du canada ne demande qu'à exploser et prendre la niche écologique des espèces d'oies endémiques.
123. 12/07/2016 - 14:29 - bernaches du Canada - Madame, monsieur, Je trouverais judicieux de laisser les chasseurs réguler ces bernaches pendant la saison de chasse. Cela n'engendrait pas de nuisances avec la faune sauvage. Le prélèvement de cette espèce devra être rapporté à l'ONCFS. Il est important de responsabiliser le monde de la chasse.
124. 12/07/2016 - 14:32 - bernaches du Canada - Madame, monsieur, Je trouverais judicieux de laisser les chasseurs réguler ces bernaches pendant la saison de chasse. Cela n'engendrait pas de nuisances avec la faune sauvage. Le prélèvement de cette espèce devra être rapporté à l'ONCFS. Il est important de responsabiliser le monde de la chasse.
125. 12/07/2016 - 17:41 - Régulation bernache du Canada - Je suis favorable a la participation des chasseurs à la régulation de la bernache du Canada: C'est une espèce exogène;elle pose des problèmes;les chasseurs sont des acteurs de terrain compétants, disponibles, efficaces qui ne coûtent rien à la société, en résumé les personnes idoines pour cette mission d'intérêt général.
126. 12/07/2016 - 18:56 - contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - Je suis plus que favorable pour les disposition de ce projet d'arrêté qui reconnait la chasse comme mode de gestion de ces espèces invasives et les chasseurs comme sentinelles du suivi du développement de ces espèces sur le territoire national.
127. 13/07/2016 - 11:43 - avis - Habitant une région marécageuse, nous voyons de plus en plus de bernaches du Canada. Il est important de réguler cette espèce étrangère à notre faune initiale.
128. 13/07/2016 - 18:01 - favorable au classement en espèces chassables des espèces envahissantes - Je suis tout à fait favorable à ce projet d'arrêté qui permet d'utiliser au mieux les moyens disponibles pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes en les classant en espèces chassables.
129. 13/07/2016 - 18:15 - bernache du canada - Il serait dommage de ne plus chasser cette espèce, car depuis son autorisation au tir, le prélèvement des chasseurs est infime pas rapport à sa présence.
130. 13/07/2016 - 20:45 - avis - bonjour, proposition logique que d'ouvrir la chasse d'une espèce envahissante, il faut choisir entre la destruction ou la régulation (chassable ou nuisible). Le double classement sera une bonne chose pour enfin atteindre des résultats probants. Donnons nous les moyens de lutter contre les espèces envahissantes responsables de dégâts et de disparition de la biodiversité : vison, rat musqué et écureuil en sont les meilleurs exemple. Cordialement
131. 15/07/2016 - 10:50 - Régulation et contrôle de certaines espèces non indigènes - Je suis pour la régulation et le contrôle et même parfois l'éradication de certaines espèces exotiques envahissantes: Contrôle par la chasse certes la Bernache du Canada mais aussi l'Oie d'Egypte, le Cygne noir. L'éradication de la Perruche à collier qui vivent en bande détruisant les nids d'oiseaux dans les troncs d'arbres et attaquent même les écureuils dans leurs refuges des troncs pour y faire leurs nids? Certaines personnes les capturent pour les revendre,ce qui est formellement interdit Voir le message de l'ONCFS . Me tenir informé. Merci.

132. 15/07/2016 - 14:19 - Oui au contrôle par la chasse des espèces exogènes - Bonjour, la chasse est un outil de régulation nécessaire pour contrôler les populations de bernaches du Canada, peuvent être jointe à elle, l'ouette d'Egypte, et le cygne noir. la chasse permet une bonne régulation des rongeurs invasifs, type ragondin et Rat musqué. Le résultat sera le même pour toutes les espèces invasives.
133. 16/07/2016 - 08:37 - contrôle des populations d'oies bernaches - les mesures de contrôle de la population d'oies bernaches du Canada, aux vues du travail effectué et publié par l'oncf, sont indispensables et raisonnables. ces mesures doivent étre soutenues.
134. 16/07/2016 - 18:19 - especes invasives - Je suis pour l'implication des chasseurs dans la régulation de ces espèces.
135. 17/07/2016 - 08:55 - invasion des oies bernache - la multiplication exponentielle des oies bernaches, fait disparaître nos canards, et laisse nos rives dans un état de saleté impressionnant.
136. 18/07/2016 - 10:49 - gestion des especes invasives par la chasse - Je suis tout a fait d'accord pour gerer les especes invasives par la chasse.
137. 18/07/2016 - 10:49 - Soutien - Je soutiens ce projet de texte
138. 18/07/2016 - 10:52 - regulation - Je soutiens ce projet d'arrêté qui rend possible la participation des chasseurs à la régulation des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. En effet, la chasse, par les prélèvements qu'elle induit, représente une mesure utile, complémentaire à un plan de lutte. Je souhaite que soit étendue la liste de ce projet d'arrêté aux espèces d'oiseaux suivantes: Ouette d'Egypte (*Alopochen aegyptiacus*), Cygne noir (*Cygnus atratus*) et pourquoi pas Ibis sacré (*Threskiornis aethiopicus*), qui ont fait l'objet d'une résolution de l'AEWA, lors de la 6ème Réunion des Parties en novembre 2015 (Résolution n° 6.4, point n° 10), exhortant les Etats à intensifier leurs efforts de lutte contre ces espèces. Ces 3 espèces supplémentaires ne posant aucun risque de confusion avec quelque espèce de l'avifaune autochtone, rien ne devrait s'opposer à leur régulation par les chasseurs.'
139. 18/07/2016 - 10:55 - BERNACHE - Je suis pour la chasse libre de la bernache envahissante et nuisible sans qu'il soit nécessaire de créer encore une fois une contrainte administrative.
140. 18/07/2016 - 11:00 - Je défends ce projet! - Très bon projet, Les chasseurs doivent être impliqués dans la gestion des espèces. ce sont eux les premiers sur le terrain et les premiers à pouvoir agir. Je soutiens ce projet d'arrêté ministériel.
141. 18/07/2016 - 11:01 - Extermination? - La destruction massive et systématique de bernaches du Canada prévue par ce projet d'arrêté ne semble pas prendre en compte les conséquences d'une telle extermination. Il s'agit en effet d'un véritable plan d'éradication d'une espèce à un échelon national alors que les impacts de ce migrateur sur les écosystèmes ne sont avérés que localement . Il faut également rappeler que si des bernaches du Canada posent problème à quelques usagers à proximité de bases de loisirs, leur présence est aussi particulièrement appréciée de nombreux promeneurs, observateurs et amis des oiseaux. L'opinion publique ainsi que de nombreuses associations pourraient en outre se montrer très dubitatives sinon hostiles à l'idée que des problèmes d'ordre écologique puissent se régler par des massacres d'oiseaux aussi familiers. Ceci d'autant plus si l'on remarque que les FDC les plus prompts à se mobiliser en vue de telles actions sont aussi celles qui réclament régulièrement des opérations de destructions de renards, de blaireaux ou de corvidés, pour des motifs qui n'ont rien d'écologique. Afin d'éviter tout débordement et tout risque de confusion avec des espèces voisines (bernache nonette), il me paraît préférable que la bernache du Canada, déjà classée « nuisible » ne devienne pas de surcroit une espèce « chassable ». Parmi les mesures non létales à étendre pour contenir les populations de bernaches du Canada, je retiendrai plutôt : - L'interdiction publique de nourrir les oiseaux à proximité des plans d'eau - La stérilisation des oeufs - L'interdiction d'introduire de nouveaux individus sur tout le territoire
142. 18/07/2016 - 11:09 - favorable mais peut mieux faire - Cet arrêté devrait en plus de la bernache du Canada permettre la régulation de tout oiseau non listé dans les espèces européennes en particulier le Cygne Noir et l'Ouette d'Egypte.
143. 18/07/2016 - 11:12 - Soutien - Je soutiens ce projet
144. 18/07/2016 - 11:13 - circulaire du 22 mars 2012 - Je suis favorable au plan de maitrise visant à réguler ou à diminuer la présence des oies de Bernache du Canada sur notre territoire, mais en aucun cas à leurs élimination, ne sachant pas en quoi elles sont réellement nuisibles.
145. 18/07/2016 - 11:17 - Je soutiens!!! - Je soutiens ce projet,toute espèce non indigène(animale,végétale...) doit être strictement contrôlée par tout les moyens.Leur expansion se fait au détriment de nos espèces locales:bernache du Canada,ouette d'egypte...
146. 18/07/2016 - 11:29 - garde intendant du Marais de Larchant - en effet , il faut maintenir une forte pression sur la population des oies Bernache, et élargir la période de prélèvement
147. 18/07/2016 - 11:55 - chasse de la bernache du Canada - A mon avis il faut laisser cette espèce d'oie chassable aux mêmes dates que le gibier d'eau.
148. 18/07/2016 - 12:00 - Soutien en faveur de la chasse de la Bernache - Je soutien le projet de décret qui autorise autant que de besoin la chasse de la bernache du Canada.
149. 18/07/2016 - 12:01 - Excellent - Totalement d'accord avec ce projet d'arrêté.
150. 18/07/2016 - 12:19 - Chasse des Oies bernaches - Je pense qu'il faut poursuivre la chasse des bernaches du Canada qui sont présentés en Seine et Marne . Ceci doit permettre aux chasseurs d'être autorisés à les chasser durant la période de chasse cordialement
151. 18/07/2016 - 12:27 - Projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - je soutient ce projet, il est inadmissible que nous soyons dans un système de protection de ces espèces invasive, idem pour le cormoran alors que les pays nordique les gaz, alors que nous chasseurs pourrions les réguler simplement en les chassant
152. 18/07/2016 - 12:53 - du bon et du moins bon - C'est très bien de classer la Bernache du Canada comme espèce chassable et de permettre aux chasseurs de réguler sa population. Par contre en lisant le projet d'arrêté j'ai l'impression que le rat musqué et le ragondin se seront plus considérés comme des espèces non indigènes dont il faut contrôler la population par la chasse. Ce serait très regrettable car outre les dégâts qu'ils font dans les berges des étangs, lacs et cours d'eau ils transportent et transmettent des maladies qui peuvent être très grave pour les humains. En outre ces espèces se reproduisent très rapidement et il ne me semble pas qu'elles aient des prédateurs naturels chez nous.
153. 18/07/2016 - 13:00 - C'est simple. - Ces oiseaux pâturent essentiellement dans les champs ,donnons aux chasseurs (80 agriculteurs)l'autorisation de les tirer avec un cpt.rendu comme les bécasses
154. 18/07/2016 - 13:03 - Gestion des espèces invasives - La nature étant en perpétuelle mutation, les chasseurs déjà impliqués par le biais des fédérations pour la gestion du gibier autochtone et migrateur, doivent de droit participer à la gestion des nouvelles espèces invasives.
155. 18/07/2016 - 13:29 - Bernache du Canada - Bonjour, Je me présente Rodolphe DAUVIN Technicien supérieure en gestion et protection de la nature, j'interviens depuis de nombreuses années sur la gestion de la faune sauvage en milieu urbain sur des secteurs où la chasse à tirs est inenvisageable et où se développe de très grosse population de Bernache du Canada. En 2016 une opération de stérilisation des oeufs à été mis en place et porte ses fruits car aucun jeunes n'ont été observé, cependant les adultes sont toujours présent serait il possible de faire rentrer cette espèce invasive non indigènes dans la liste des espèces piègeables? D'autres part je suis chasseur en Seine et Marne dans les boucles de la Marne ou nous avons la présence de nombreux étang de sablière qui sont soit à des propriétaire privé, soit au département, soit des bases de loisirs. Les populations de bernaches du Canada sont importante (Commune de Trilbardou vu en 2015 et 2016 plus de 180 individus) ces individus ne semble pas être chassé sur certains plans d'eau mais sont vues très réglementairement en plaines au gagnage dans les blés maïs et autres. La bernache du Canada est une espèce très reconnaissable et pas de confusion possible avec d'autres espèces serait il possible de pouvoir ouvrir la chasse de ces oiseaux à poste fixe pour les non

propriétaires de plan d'eau en ouverture anticipé du gibier d'eau et après fermeture générale. Pour finir j'aimerais, attiré votre attention sur une autre espèce exotique qui est en train de coloniser toute l'île de France depuis maintenant quelques années et où l'expansion gagne maintenant le nord ouest de la Seine et Marne cette espèce est la Pêcherie à Collier. Quand est-il de son statut à ce jour? Cette espèce invasive est à prendre sérieusement en compte et il ne faut pas attendre car le nombre d'individus est en pleine croissance. En restant à votre disposition pour un partage de mes connaissances de terrain et de professionnel veuillez recevoir mes sincères salutations.

156. 18/07/2016 - 13:29 - Avis favorable - Tout à fait favorable à l'implication de la chasse dans le contrôle des espèces non indigènes.
157. 18/07/2016 - 13:50 - Participation des chasseurs aux régulations des espèces non indigènes. - Du fait de leur implication sur les territoires et leur passion à gérer la faune sauvage, il est important que les espèces non indigènes puissent faire l'objet de régulation par les chasseurs. Afin que ce soit efficace, la présence des chasseurs sur le terrain augmentera la pression sur ces espèces. Favorable à ce que les chasseurs puissent réguler ces espèces non indigènes.
158. 18/07/2016 - 15:10 - Pour - Il conviendrait de soutenir ce projet d'arrêté en tant qu'il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non.
159. 18/07/2016 - 15:50 - bernache - Je suis d'accord pour autoriser la chasse de la bernache, bien que celle-ci ne cause aucun dégât significatif, la classer nuisible, je n'en vois pas l'intérêt. Au contraire, connaître le nombre des prélèvements effectués, ainsi que le recensement de cette espèce, permettra de contrôler l'envahissement de ce bel oiseau. Cette disposition responsable profitera aux chasseurs en prouvant à nos détracteurs habituels que la gestion de la faune sauvage soit le fait de notre seule initiative. CQFD !!! Cordialement.
160. 18/07/2016 - 15:50 - bernache - Je suis d'accord pour autoriser la chasse de la bernache, bien que celle-ci ne cause aucun dégât significatif, la classer nuisible, je n'en vois pas l'intérêt. Au contraire, connaître le nombre des prélèvements effectués, ainsi que le recensement de cette espèce, permettra de contrôler l'envahissement de ce bel oiseau. Cette disposition responsable profitera aux chasseurs en prouvant à nos détracteurs habituels que la gestion de la faune sauvage soit le fait de notre seule initiative. CQFD !!! Cordialement.
161. 18/07/2016 - 15:52 - SOUTIEN AU PROJET - Je soutiens ce projet d'arrêté car il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non.
162. 18/07/2016 - 16:01 - Avis - Bonjour, Étant favorable au projet, j'aimerais savoir si une consultation publique est prévue.
163. 18/07/2016 - 16:49 - Maintient de la bernache du Canada en espèce chassable - Je suis favorable au maintien de la bernache du Canada en espèce chassable.
164. 18/07/2016 - 17:14 - soutien du projet - Bonjour, je suis tout à fait en faveur de ce projet Merci
165. 18/07/2016 - 17:15 - espèces exotiques envahissantes - Le projet d'arrêté visant à réguler la population de bernaches du Canada par la chasse est très positif. Il devrait toutefois inclure les espèces suivantes avant que leurs effectifs explosent : - Oulette d'Égypte - Cygne noir
166. 18/07/2016 - 17:34 - Régulation bernache du Canada - Avis favorable à la régulation des populations de Bernache du Canada par la chasse.
167. 18/07/2016 - 17:34 - consultationProjet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - je soutiens ce projet
168. 18/07/2016 - 17:54 - Mr. - Oui je suis favorable au contrôle des espèces non indigènes nuisibles et y inclue la bernache du Canada.

169. 18/07/2016 - 18:05 - oui pour la chasse de la Bernache - Bonjour J'ai lu avec beaucoup d'attention votre article concernant les espèces invasives Je pense qu'il est temps de laisser les chasseurs régler ce problème des Bernaches comme ils le demandent depuis longtemps De plus cette action se fait 'naturellement' et sans coût supplémentaire pour la société contrairement aux autres mesures employées (comme la stérilisation ou des battues) Donnez nous cette possibilité et nous allons réguler cette espèce En faisant cela, vous évitez des aberrations comme on peut le voir aujourd'hui avec le gazage des oies en Hollande Merci pour votre attention Cordialement
170. 18/07/2016 - 18:17 - favorable - je suis favorable au projet
171. 18/07/2016 - 20:18 - Pour - Je soutiens cet arrêté, il est indispensable, mais aussi complètement normal, que les chasseurs soient associés au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles soient classées comme gibier ou non. En ce qui me concerne, la bernache du Canada est un animal que j'aimerais beaucoup pouvoir chasser. Il n'y a pas sur le territoire de l'ACCA où je chasse, et il est parfois difficile d'être au courant des réglementations sur ce type de gibier qui n'est pas communément chassé dans votre département (pour moi en Seine et Marne). Mais pouvoir les chasser en France, sans avoir à entreprendre de voyage très cher à l'étranger, est plus qu'intéressant.
172. 18/07/2016 - 21:03 - D'accord avec ce projet - Bonjour je suis d'accord avec ce projet de texte... c'est sur le terrain que la gestion est la meilleure ! cordialement
173. 18/07/2016 - 21:58 - Contrôle par la chasse - Je soutiens le contrôle de cette espèce par un prélèvement raisonné par la chasse
174. 18/07/2016 - 22:03 - stop les massacres - On a marre de tous ces abattages, on a marre de vivre parmi tous ces assassins d'animaux... toujours tueur d'avantage.... ça n'en finit jamais. Qui sème la violence récolte la mort.
175. 18/07/2016 - 22:23 - lamentable - Mme Royal veut sans doute encore faire plaisir aux chasseurs... Je suis d'accord avec Joel Lequesne : La destruction massive et systématique de bernaches du Canada prévue par ce projet d'arrêté ne semble pas prendre en compte les conséquences d'une telle extermination. Il s'agit en effet d'un véritable plan d'éradication d'une espèce à un échelon national alors que les impacts de ce migrateur sur les écosystèmes ne sont avérés que localement . Il faut également rappeler que si des bernaches du Canada posent problème à quelques usagers à proximité de bases de loisirs, leur présence est aussi particulièrement appréciée de nombreux promeneurs, observateurs et amis des oiseaux. L'opinion publique ainsi que de nombreuses associations pourraient en outre se montrer très dubitatives sinon hostiles à l'idée que des problèmes d'ordre écologique puissent se régler par des massacres d'oiseaux aussi familiers. Ceci d'autant plus si l'on remarque que les FDC les plus prompts à se mobiliser en vue de telles actions sont aussi celles qui réclament régulièrement des opérations de destructions de renards, de blaireaux ou de corvidés, pour des motifs qui n'ont rien d'écologique. Afin d'éviter tout débordement et tout risque de confusion avec des espèces voisines (bernache nonette), il me paraît préférable que la bernache du Canada, déjà classée « nuisible » ne devienne pas de surcroît une espèce « chassable ». Parmi les mesures non létales à étendre pour contenir les populations de bernaches du Canada, je retiendrais plutôt : L'interdiction publique de nourrir les oiseaux à proximité des plans d'eau La stérilisation des oeufs L'interdiction d'introduire de nouveaux individus sur tout le territoire
176. 18/07/2016 - 22:33 - ESPECES INVASIVES - Il faut tout simplement lutter contre les espèces invasives. Prenons simplement 2 exemples : les écrevisses de Louisiane et crane du Kamtchacka, ces 2 espèces après importation sont devenues totalement sans contrôle. Cdlt
177. 18/07/2016 - 23:32 - Bernaches - Bonjour Au des effectifs présents en Seine et Marne et Aube de Bernaches du Canada , je pense qu'une déclaration en tant que nuisible est donc nécessaire afin de réguler de façon permanente et définitive cet oiseau qui n'a rien à faire en Europe. Cordialement
178. 18/07/2016 - 23:53 - Favorable - La régulation des espèces est l'œuvre de chasseurs respectueux des équilibres de la nature, y compris lorsqu'il s'agit d'éviter des développements incontrôlés d'animaux au détriment des autres espèces ou de l'équilibre faune/flore/agriculture. je suis donc favorable à ce projet en tant que chasseur responsable

179. 19/07/2016 - 00:04 - SNAKKERS JOSEPH - Il est souhaitable que la bernache du Canada (oiseau exotique avec une croissance forte de sa population) soit chassable car sa propagation risque de réduire des populations d'oiseaux indigènes ayant la même niche environnementale
180. 19/07/2016 - 06:42 - éradication de la bernache par la chasse - Il paraît logique de s'aider des chasseurs pour l'éradication d'une espèce exogène plutôt que de se limiter à la seule action d'organismes d'état. Surtout si l'expérience menée durant 5 ans s'avère plutôt réussie. Avis d'une personne non bénéficiaire de cette mesure.
181. 19/07/2016 - 07:40 - La chasse en France est la meilleure solution pour réguler toutes les Oies, et c'est mieux que le gaz. - En laissant les seuls personnes responsables, les chasseurs qui sont déjà contraints par des textes écrits par des personnes qui ne sont pas ou mal informés, cela réglerait beaucoup de problèmes. Car nos politiques regardent que leurs nombres est les conséquences qui en découlent se traduisent par du gazage d'Oies par milliers sur les aéroports. (Amsterdam 45 000 oies gazées) cela prouve l'incompétence des lois Françaises en la matière. Interdire la chasse des oies en France, causes d'importants problèmes à nos voisins, mais les gens qui interdisent cette chasse s'en foutent royalement. S'il faut interdire qu'elle que chose c'est ces gens qui croient tout savoir. Si seulement ces consultations publiques pouvaient servir à cela.
182. 19/07/2016 - 07:41 - Oiseaux à prendre en compte pour le contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - Outre la bernache du Canada, dont la chasse devrait continuer au-delà de 2016, les espèces ci-dessous devraient également pouvoir être régulées par la chasse : - Oie d'Égypte, - Cygne noir, - Perruche à collier.
183. 19/07/2016 - 08:59 - éradication - Si vous parlez d'éradication il faut laisser la possibilité de détruire les espèces concernées toute l'année. Si vous réduisez les populations de 20% vous ne faites que limiter l'expansion de l'espèce. Donc ce n'est pas une mesure utile. Si vous regardez la situation dans d'autres pays (Hollande par ex) il y a déjà des populations telles qu'il est impossible d'éradiquer cette espèce.
184. 19/07/2016 - 09:49 - Bernache - Est-elle vraiment nuisible aux espèces autochtones ou l'environnement qu'elle envahit ? Si oui la catégorisation en nuisible facilitera la gestion qu'il faudra comptabiliser. Avec l'évolution de notre monde beaucoup d'espèces vont migrer vers des biotopes adaptés pour elles. Il ne faut pas autant les massacrer et essayer de les gérer ? La stérilisation des œufs devant être plus efficace je pense comme les pigeons à Paris.
185. 19/07/2016 - 09:59 - bernache du Canada. - Habitant en bord du Loing, et propriétaire de sablières, je peux affirmer que la population des bernaches a nettement diminué, bien plus que les 20% annoncés. Poursuivre la chasse de cette oie me paraît le moyen le plus simple de régularisation de l'espèce. Vu cet hiver une couette d'Égypte et quelques mandarins, qui semblent vivre sur le terrain depuis quelques années.
186. 19/07/2016 - 10:16 - EEE CHASSE - Je suis parfaitement d'accord pour que les chasseurs participent activement à cette régulation des populations des EEE.
187. 19/07/2016 - 10:22 - Bernache du Canada - Comme toutes les espèces introduites, la bernache du Canada amène des déséquilibres naturels. Elle est susceptible en outre de causer des dégâts considérables aux cultures, notamment dans les blés fraîchement semés : à l'état libre en France métropolitaine, elle doit être détruite par tous les moyens. Par contre, elle a sa place à St Pierre et Miquelon.
188. 19/07/2016 - 10:26 - commentaires - Bonjour, laissons aux chasseurs la régulation des espèces invasives et néfastes à notre biodiversité. Je soutiens cette initiative.
189. 19/07/2016 - 10:44 - Chasse de la bernache du Canada - Je suis tout à fait favorable à la possibilité d'inclure la chasse dans les moyens de contrôle, voire d'éradication des espèces jugées invasives. Il n'y aurait aucune raison logique de se priver de ce moyen additionnel aux autres et qui a montré son efficacité au cours des années d'expérimentation.
190. 19/07/2016 - 11:07 - Avis favorable - Je suis favorable au projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes daté du 4 juillet 2016.
191. 19/07/2016 - 12:11 - BERNACHE - la régulation par la chasse éviterait le recours à l'impôt.
192. 19/07/2016 - 12:20 - Quand donc les hommes arrêteront-ils de se mêler de la nature ? - Depuis des milliards d'années, la nature évolue, des espèces rapetissent, d'autres augmentent. Mais jamais une espèce n'a eu le pouvoir et la volonté de toute-puissance afin de nuire à une autre espèce. Notre rapport à la nature est fait de 'pas assez' et 'trop'. Je suis opposée de plus à ces desinfos qui viennent des chasseurs. Ils vous donneront toujours de quoi tuer encore car c'est leur passe-temps de cyniques désœuvrés s'ils n'assassinent pas. Laissez donc vivre ces oies sauvages espèce intelligente, maternelle, organisée en société solidaire dont nous pourrions nous inspirer, nous les égoïstes par excellence. Ce n'est pas parce qu'on a inventé le fusil qu'il faut s'en servir quand on est pas menacé. MAIS c'est vrai qu'empêcher de tuer et plus dur que de pousser au crime. Alors on invente des risques sanitaires, la grande trouille des humains ! Les fientes sont des engrais.
193. 19/07/2016 - 15:07 - Chasse des espèces exogènes - Enfin une sage réflexion au sujet de ces individus exogènes qui perturbent nettement l'écosystème, notamment sur les sites de reproduction ! Autoriser leur chasse le plus largement possible paraît être une évidence pour rétablir l'équilibre. Il faudrait en plus de la Bernache du Canada y ajouter l'Ouette d'Égypte ainsi que le cygne noir, en plein essor également... Cordialement
194. 19/07/2016 - 15:31 - Enfin une méthode naturelle face aux populations envahissantes - Nous sommes soulagés d'apprendre que l'on considère enfin en haut lieu que la chasse est un des moyens à employer pour contrôler les populations non indigènes envahissantes. Il a quand même fallu attendre dix ans pour ce résultat, période pendant laquelle des surpopulations d'oies bernaches ont mis en danger voire même complètement dégradé des plans d'eau dont certains utilisés comme base de loisirs sont devenus insalubres pour un temps indéterminé. Pendant cette période gâchée, des fonctionnaires de l'ONC ont perdu leur temps en comptages, recherches, destruction d'œufs, réunions pour l'organisation de battues administratives etc, etc... Pourtant l'expérience pénible des cormorans au statut différent est encore toute proche. Quid maintenant de l'envahissement de nos cioux par les perruches exotiques ? Encore dix ans de palabres avec la LPO ?
195. 19/07/2016 - 15:32 - Bernache du Canada - Oie d'Égypte - Cygne noir : consultation du MEDDE - J'apporte mon soutien au projet, car il donne aux chasseurs, la possibilité de contrôler eux-mêmes, les espèces exotiques envahissantes, dans le cadre de leurs Fédérations.
196. 19/07/2016 - 15:49 - Projet de loi sur la bernache - Je soutiens ce projet en tant qu'il rend possible la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non.
197. 19/07/2016 - 16:07 - bernache du Canada - je soutiens ce projet d'arrêté
198. 19/07/2016 - 16:41 - Soutien au projet - Bonjour, je soutiens totalement ce projet dans le sens où il me semble cohérent et opportun de donner la possibilité aux chasseurs, comme cela a été fait, de participer à la régulation de l'espèce.
199. 19/07/2016 - 17:00 - oui - je suis favorable à l'ouverture à la chasse pour les espèces invasives ou exotiques. L'effort pour diminuer ces dynamiques de population doit être partagé par tous afin d'être encore plus efficace. cordialement
200. 19/07/2016 - 21:22 - arrête - Je soutiens ce décret de chasse aux espèces invasives
201. 20/07/2016 - 10:54 - Régulation des Bernaches du Canada - En 2015 il y avait 6 bernaches sur les quais de maire de mon lieu d'habitation, en 2016 il y en a 25 qui maintenant salissent les quais avec les nombreux excréments. En 2017 y en aura-t-il 100 ? Je suis pour continuer de rendre cette espèce chassable et nuisible.
202. 20/07/2016 - 15:16 - les chasseurs sur le terrain composites pour évaluer - comme les chasseurs sont toujours sur le terrain, comme ils connaissent bien le comportement et les besoins des espèces, comme ils ont l'esprit concret, il leur revient de participer à cette évaluation.
203. 20/07/2016 - 15:28 - La maîtrise ne suffit pas - Les espèces exotiques envahissantes (animales comme végétales) sont un facteur important de perte de biodiversité. Ces espèces

ne doivent pas être gérées mais éradiquées. Le statut de la bernache en tant que gibier ne permettra pas un réel contrôle des populations. En effet les chasseurs n'auront aucun intérêt à éradiquer l'espèce, bien au contraire. Le contrôle doit se faire sous l'égide des services de l'état et des collectivités avec la mise en place de destructions administratives, oeufs, jeunes et adultes non volants. En Ile de France, les populations sont en constante (et forte) augmentation de puis 6 ans maintenant. Une action forte de l'état s'impose.

204. 20/07/2016 - 15:46 - Soutien - Je soutiens ce projet d'arrêté.
205. 20/07/2016 - 18:42 - Population des oies Bernache du Canada en Indre et Loire - Bonjour, Je suis chasseur en Indre et Loire et dans la Vienne depuis de nombreuses années. A ce jour je n'ai pas eu l'occasion de prélever un tel animal. Côté monde agricole je n'ai pas eu connaissance de dégât causé par les oies bernaches du Canada. Est ce toujours nécessaire, à ce jour, de considérer cet anatidé comme nuisible dans ces deux départements ? Cordialement
206. 20/07/2016 - 22:30 - bernache du canada - Pourquoi ne pas continuer dans ce sens et ainsi permettre toujours aux chasseurs de participer à la régulation de l'espèce?. C'est, en tout cas, se qu'il semble être le plus logique.
207. 21/07/2016 - 09:20 - la Bernache du Canada - De par son nom elle n'arien à faire chez nous. Sa chasse peut limiter son implantation sur nos étangs et cours d'eaux, avec les cormorans elles envahissent la rivière Allier, on le voit sur le lot N°4, regroupement de plus de 200 bernaches à partir de l'automne.
208. 21/07/2016 - 13:39 - contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - Près de 10 ans de palabre avec la LPO pour enfin reconnaître cette situation. A quant une mesure courageuse pour la régulation du cormoran en tous lieux ?
209. 21/07/2016 - 16:20 - bernache du canada - Si les dégâts causés 'sont insignifiants' dans la plupart des départements, pourquoi ne pas enrayer la destruction (20% !) de cet oiseau? La chasse doit être encore plus encadrée et de plus il faut respecter la vie.
210. 21/07/2016 - 19:29 - Bernaches du canada - Il faut continuer à réguler la bernache du canada qui se porte bien dans plusieurs départements du centre de la France.
211. 22/07/2016 - 12:25 - Projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes - je soutiens le projet contre la lutte par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes
212. 23/07/2016 - 07:03 - Bernache du canada - Cette espèce invasive doit être régulée par la chasse. Il faut autoriser une période de chasse adaptée aux besoins de cette régulation
213. 24/07/2016 - 12:02 - Espèces envahissantes - Je soutiens la participation des chasseurs au contrôle des espèces exotiques envahissantes, qu'elles aient un statut d'espèce gibier ou non. Qui mieux qu'un chasseur responsable et concerné par la sauvegarde des espèces et milieux indigènes peut intervenir dans son rôle de sentinelle de la nature
214. 25/07/2016 - 11:47 - Régulation par les chasseurs - Bonjour, La régulation des espèces indigènes citées doivent rester à la portée des chasseurs car ces oiseaux peuvent être considéré comme gibier et donc susceptible d'être mangé et donc de nourrir quelques familles, de plus ce sont les chasseurs les plus présents et les plus équipés pour chasser ces oiseaux.
215. 25/07/2016 - 19:45 - Enquête publique concernant le projet d'arrêté ministériel relatif au contrôle par la chasse des populations d'oies bernache du canada - Madame, Monsieur, Je viens vers vous au sujet du projet d'arrêté ministériel concernant la régulation de l'oie bernache du canada. En contact permanent avec la nature, les étangs et les rivières je veux vous faire part de mes connaissances et mes constatations du terrain. Sachez tout d'abord que les populations de d'oies bernache du canada n'ont fait que progresser depuis une dizaine d'années. La mise en place de la régulation n'y a rien fait, les populations sont importantes et la possibilité de réguler cette espèce ENVAHISSANTE est arrivée bien trop tard ! Sachez également que les chiffres qui présentent l'état des populations et des prélèvements sont largement sous-estimés... Et oui comme à chaque fois il est difficile de faire remonter des chiffres quand il n'y a pas une contrepartie financière ! Il est de même difficile de faire remonter des déclarations de dégâts quand il n'y a aucune indemnité

(contrairement aux dégâts de sangliers). J'aimerais vous signaler que les dégâts sont bien présents et que cette espèce est en train de détruire nos écosystèmes et de chasser des espèces non indigènes de nos étangs et de nos milieux humides. J'aimerais également vous signaler que les concentrations de cette espèce sur certains sites constituent un réel risque sanitaire. Sachez aussi que cette espèce ne pourra plus jamais être 'exterminé' compte-tenu du niveau des populations, mais pour autant je considère qu'il est primordial d'autoriser la chasse et la destruction de cette espèce par les chasseurs pour maintenir un niveau de prélèvement cohérent avec le développement de l'espèce. Autoriser la chasse toute l'année est pour moi une évidence pour maîtriser l'expansion de l'espèce. Comptant sur votre cohérence, je vous prie Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

216. 26/07/2016 - 00:42 - bernache du canada - toute personne possédant des oiseaux d'ornement ou appelants devrait avoir le droit d'ajouter les oiseaux afin de ne pas avoir d'hybride ou d'espèces indigènes qui se sauvent et prolifèrent dans la nature
217. 26/07/2016 - 04:03 - Favorable - Favorable. Et à quand la même approche pour les cormorans et mouettes dans les terres?
218. 26/07/2016 - 22:38 - Un arrêté nuisible - Madame la Ministre, Nous vous prions de trouver ci-dessous nos remarques quant au projet cité en objet. 1. LA BERNACHE DU CANADA La Bernache du Canada (*Branta canadensis*) a atteint l'Europe du Nord de façon naturelle, comme l'ont démontré des suivis du vol de cet oiseau. Ce n'est donc pas une espèce exogène selon la définition communément admise. De plus, à partir du XVIII^{ème} siècle, la Bernache du Canada a aussi été volontairement introduite en Europe comme oiseau d'ornement. L'espèce est ainsi établie en France depuis plusieurs siècles et fait désormais partie de la faune européenne et française. Son développement naturel n'a rien de surprenant. Avec le temps, il ne fait pas de doute que, comme le Faisan de Colchide ou la Tourterelle turque, la *Branta canadensis* sera définitivement assimilée à une espèce autochtone. La Bernache du Canada est loin d'être exempte de prédation naturelle en France. Cette prédation est importante sur les œufs, les poussins, les immatures ; les prélèvements sont exercés par les rapaces, les laridés –mouettes, goélands, les corvidés –corneilles, corbeaux, les rongeurs, les mustélidés –fouines, martres, loutres, les viverridés –genettes, les canidés –renards, chiens, les sangliers et bien d'autres. Les chercheurs évaluent que, dans le monde, la plupart des Bernaches du Canada meurent durant leur première année. La mortalité est encore importante durant les déplacements; cet oiseau subit aussi les conséquences du réchauffement climatique, de la régression des zones humides, des pesticides... La population française de *Branta canadensis* n'est que d'environ 5 000 individus. Il est surtout important de rappeler que l'espèce est protégée tant au plan mondial que national et qu'aucune « régulation » n'est envisageable sans une dérogation dont la nécessité serait indéniablement établie et à la condition que les modalités de prélèvement soient respectueuses de l'espèce considérée, et des autres espèces du territoire visé. Ceci n'est, en l'occurrence, pas le cas. L'évaluation de l'INPN au titre de la Directive Oiseaux situe la population nicheuse « En amélioration ». Il s'agit donc de ne pas dégrader cette situation. Outre son statut d'espèce protégée, la Bernache du Canada concourt au fonctionnement des écosystèmes: elle disperse utilement les graines de plantes qu'elle consomme ; dans l'eau et au rivage, elle broute des algues -telles les algues vertes dont le surdéveloppement ponctuel peut poser souci. Elle est la proie de nombreux prédateurs : elle concourt ainsi à la chaîne alimentaire. La Bernache du Canada est réputée avoir un comportement énergiquement territorial. Cependant, un réel impact de cette espèce sur le reste de la faune n'a pas été formellement démontré. Les ornithologues considèrent d'ailleurs possible que la Bernache du Canada soit une « espèce-parapluie » bénéfique à des espèces d'oiseaux d'eau de taille inférieure, car ses jacassements et sa défense territoriale dissuaderaient certains prédateurs, protégeant du même coup les espèces alentour. La Bernache du Canada est une espèce qui, mieux que d'autres, s'adapte aux milieux altérés par l'homme. Ainsi, il est maintenant reproché à cet oiseau de déposer des déjections et des plumes sur les plans d'eau et espaces verts urbains, de brouter des herbes, de consommer des graminées, voire de défendre son nid vis-à-vis des intrusions humaines. En France, depuis 2005, en dépit du statut protégé de la *Branta canadensis*, certains départements ont pris des arrêtés préfectoraux autorisant ponctuellement la stérilisation d'œufs, la capture d'individus, le tir d'oiseaux –autour d'opérations encadrées par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS). Ces actions démontrent que les alternatives à la destruction d'individus

de Branta canadensis n'ont pas été recherchées. La chasse de la Bernache du Canada serait autorisée y compris sur le Domaine Public Maritime (DPM) de la façade Atlantique, à l'exception des étangs et des plans d'eau salés reliés ou non à la mer. Seraient également concernés la partie de l'estuaire de la Gironde comprenant la partie du domaine public fluvial située entre le DPM et la limite de salure des eaux, incluant l'estran et les îles jusqu'à la limite des plus hautes eaux avant débordement. Seraient aussi touchées, hors DPM, sur le canton de La Teste, les parties soumises aux marées du domaine du Rocher, du domaine de Bayonne, des grands prés du Teich et, sur le canton d'Audenge, les parties soumises aux marées des îlots de Biganos. Les étangs de la Gironde et des Landes seraient aussi visés, parmi lesquels, entre autres: étangs du Porge, de Hourtin-Carcans, de Cazaux-Sanguinet, de Parentis-Biscarrosse, du Cousseau, de Lacanau, etc. Or, les atteintes que la Branta canadensis serait supposée avoir causé ou devoir causer à ces écosystèmes ne sont pas démontrées. Les diagnostics préfigurant le projet de Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et de son ouvert océanique n'ont mis en relief aucune problématique relative à cet oiseau. De plus, nombre des espaces cités sont, pendant la période où la chasse de la Bernache du Canada serait envisagée, occupés par la Bernache cravant (Branta bernicla), autre Bernache protégée dont 70% environ de l'effectif européen (plus de 60 000 individus) hiverne, d'octobre à mars, sur le Bassin d'Arcachon. De façon récurrente, des chasseurs, des plaisanciers, voire certains élus réclament la réouverture de la chasse de la Bernache cravant, aux prétextes d'une « régulation » de l'espèce, du broutage des herbiers de zostères que les oiseaux sont, à tort, accusés de faire régresser, des déjections qui dégraderaient les eaux de la Baie... Les investigations scientifiques démontrent régulièrement le non-fondé des accusations pesant sur la Branta bernicla. Dernièrement encore, une étude menée sous la coordination du Département de la Gironde avec la collaboration de nombreux chercheurs, innocente clairement les bernaches et les cygnes quant à la régression des zostères. Pourtant, les arguments avancés pour autoriser la chasse à la Bernache du Canada, et le fait même que la chasse de cette espèce protégée soit envisagée, réactualise et renforce considérablement la menace omniprésente pesant sur la Bernache cravant, d'autant que les deux espèces bénéficient de statuts de protection très similaires -Liste rouge de l'UICN, actuel statut UICN « Préoccupation mineure », protection internationale, européenne et nationale. Un autre « argument », exposé sur certains forums internet, est que la Bernache cravant n'a pas à être protégée plus que la Branta canadensis, puisqu'elle est localement bien plus abondante que sa cousine du Canada. D'ores et déjà, un braconnage de la Cravant existe ; qu'en serait-il si une espèce protégée, très voisine, occupant les mêmes habitats et souvent accusée des mêmes maux, devenait officiellement chassable? Quel effarouchement sur la Bernache cravant résulterait du tir de la Bernache du Canada sur les habitats que partagent les deux espèces? En l'occurrence, le bilan de situation de la population de Bernache du Canada prévu chaque fin de saison de chasse et à l'échéance de l'arrêté, n'évaluerait pas les dommages collatéraux (morts, effarouchement) causés à la Bernache cravant. CONCLUSION RELATIVE À LA BERNACHE DU CANADA Les données scientifiques objectives, et adaptées aux différents sites visés, font défaut quant au diagnostic conduisant à décider de porter atteinte à la Bernache du Canada. De plus, à supposer que la nécessité de contenir cette espèce soit un jour démontrée, la méthode envisagée ne respecte ni les divers statuts de protection de cet oiseau. Nous émettons donc un avis négatif au projet relatif à la Bernache du Canada, tel qu'il est aujourd'hui présenté. 2. CHIEN VIVERRIN, RAGONDIN, RAT MUSQUÉ, RATON LAVEUR, VISON D'AMÉRIQUE Ces animaux, bien que d'origine exogène font partie, désormais et pour toujours, de la biodiversité française. Chercher leur destruction systématique est inutile et improductif car ils ne sauraient être rayés des effectifs de la faune locale. Quant à leur supposée régulation, elle entraîne des dommages collatéraux qui contreviennent à l'effet recherché. Rappelons qu'un autre arrêté prévoit d'autoriser toute l'année de piéger ces espèces en tout lieu, de les détruire à tir, de les déterrer avec ou sans chien, ce qui induit nécessairement une forte perturbation des écosystèmes, ainsi que le dérangement et la destruction d'individus d'espèces indigènes protégées. La chasse du chien viverrin, du ragondin, du rat musqué, du raton laveur, du vison d'Amérique s'ajoute à ces pratiques nocives, et les aggrave. Cela est d'autant plus vrai que la chasse de ces espèces ne s'accompagne pas d'une formation semblable à celle concernant les piégeurs, qui vise à éviter la confusion avec d'autres espèces et permet (en théorie) qu'« En cas de capture accidentelle d'animaux n'appartenant pas à une espèce classée nuisible, ces animaux sont immédiatement relâchés. » Pour l'ensemble des raisons exprimées ci-dessus, nous émettons un AVIS DÉFAVORABLE au projet d'arrêté soumis à la présente consultation publique.

Espérant en la prise en compte de nos observations, nous vous prions, Madame la Ministre, de croire en l'expression de notre haute considération.

219. 27/07/2016 - 07:37 - Eradication ou régulation ? Genocide ou intégration ? - Le rapport de l'ONCFS de 2011 fait état de nuisances importantes occasionnées par des colonies de bernaches du Canada et d'une situation de danger au vu de la prolifération de cette espèce. Avant d'engager de telles pratiques de destruction massive de ces oiseaux, une étude plus approfondie sur la situation réelle de cette espèce en France ne serait-elle pas indispensable ? Ne pourrait-on pas travailler également sur l'exemplarité de la réponse à apporter à une situation de péril pour des écosystèmes, évitant le tir sur des sujets vulnérables (adultes sur les nids, oisons...), développer l'effarouchement, la stérilisation des œufs, nuancer les pratiques selon les zones du territoire...? Comment la population qui côtoie ces oiseaux réagirait-elle d'ailleurs à ces opérations d'abattage ? Enfin, certains des préjudices occasionnés par les bernaches sur les activités humaines, mentionnés dans le rapport, semblent bien dérisoires face à la réponse envisagée : dégradation des pelouses des golf par exemple.
220. 27/07/2016 - 17:44 - Bernache du Canada - Oie cendrée - Cygne noir - Consultation du MEDDE. - Je soutiens le projet, car il donne aux chasseurs la possibilité de contrôler eux mêmes les espèces exotiques envahissantes, dans le cadre de leurs Fédérations.
221. 27/07/2016 - 18:13 - régulation des espèces non indigène - Il est évident qu'une action de régulation des espèces non indigène, tant oiseaux que mammifères, soit effectuée par les services spécialisés ainsi que par les chasseurs, y compris les gardes particuliers, acteurs du terrain, afin de mieux maîtriser les populations et ainsi courir à une meilleure préservation des espèces locales. La régulation des nuisibles est nécessaire afin de préserver la biodiversité, prévenir les dégâts aux cultures, à la faune domestique et sauvage. Cette régulation est également nécessaire pour garantir la santé publique des populations, certains nuisibles étant des porteurs connus de maladies très graves pour l'homme.
222. 27/07/2016 - 20:49 - Contre - Je suis contre vos projets pour l'oie merci de bien vouloir prendre compte
223. 27/07/2016 - 21:00 - Réclamations - Bonjour. Il semblerait que certains 'amoureux de la nature' qui ne connaissent que très peu ce qu'est cette dernière vivant en plein centre ville veuillent donner des leçons de bonne conduite du monde rural. Je vais donc prendre point par point sur en 1er lieu le rôle NECESSAIRE et INDISPENSABLE des chasseurs pour réguler les populations et ainsi éviter le phénomène de consanguinité (et oui le chevreuil, le lièvre et j'en passe n'est pas un migrateur de nature) Ils contribuent également à limiter le risque sanitaire par la régulation des Bernaches du Canada présentent en très grand nombre, ces dernières qui sont un des éléments les plus actifs de perturbation de
224. 27/07/2016 - 22:13 - contrôle de la chasse - bonjour le chasseur est le prédateur de la bernache ce qui permet de réguler des populations pour éviter: -Le risque sanitaire dans la présence des Bernaches du Canada -Perturbation de l'écosystème merci
225. 27/07/2016 - 22:15 - Chasse de la Bernache du Canada - Bonjour, La Bernache du Canada est une espèce sédentaire invasive, nuisible à l'équilibre de notre environnement. Elle perturbe notre écosystème, par sa présence. Ses fientes provoquent des désagréments importants autour des plans d'eau. Elle est aussi susceptible de transporter des maladies d'origine aviaire. IL est donc important de limiter les populations. Le Département de l'Allier pour la partie Est est colonisé par la Bernache du Canada. Des rassemblements d'oiseaux de + de 50 oiseaux sont courants à partir du mois d'août. A partir de septembre elles peuvent provoquer des dégâts dans les cultures hivernales par le pâturage. Leur comportement dominant est un facteur de dérangement pour les oiseaux hivernants comme nicheurs. La Bernache doit être classé dans les oiseaux exotiques, envahissants, nuisibles.
226. 27/07/2016 - 22:27 - Régulation de l'oie bernache du Canada - Il est important que les chasseurs continuent à jouer un rôle dans la régulation des espèces introduites car celles ci transforment l'écosystème dans lequel elles évoluent. Sans une participation active des chasseurs, les abords des plans d'eau ne seront plus cultivables aux vus des dégâts que les bernaches causent. Ces mêmes bernaches cohabitent également très mal avec les espèces locales jusqu'à s'accaparer des étangs pour nidifier ! Il faut continuer à réguler cette espèce

au moins pendant les périodes d'ouverture et de fermetures de la chasse afin de maîtriser leur répartition . Cordialement

227. 27/07/2016 - 22:33 - Contrôlons la population - Il me semble important de ne pas laisser cette espèce proliférer sans régulation par action de chasse. Leur capacité de développement est importante et vous n'êtes pas sans savoir les dégâts qu'elles peuvent occasionner dans les cultures (j'ai vu sur les bords d'allier des vols de 300 animaux se poser). Il me semble qu'un contrôle de la population est une sage de décision. De plus, en ces périodes sanitaires compliquées pour les différentes productions, laisser les oies proliférer et se déplacer comme elles le souhaitent est un risque non mesuré. bien cordialement
228. 27/07/2016 - 22:36 - Régulation population bernaches - Les bernache sont toujours tres présentes. Il y a quelques annee il était rare de croiser cette oiseau et juste sur des périodes de migration. Aujourd'hui des groupes d'oiseaux toujours plus nombreux sont devenus sédentaires. Il me semble important de continuer à réguler les populations et pour ce faire la chasse est la manière la plus efficace et la plus respectueuse. Merci.
229. 28/07/2016 - 15:43 - les bernaches seront peut-être notre faune locale demain, ne les tuons pas ! - Les espèces invasives ou indésirables sont bien souvent arrivées par accident, échappées d'élevage ou bien ont été introduites pour le plaisir de la chasse. Elles ne sont en rien responsables de leur présence sur le territoire. Il est extrêmement rare qu'une espèce de mammifère ou qu'un oiseau provoque un bouleversement de l'écosystème local ou perturbe au point de la menacer une espèce endémique; La plupart du temps, et la littérature scientifique l'atteste, la cohabitation ne se passe pas trop mal. Enfin, certaines espèces sont également poussées par le changement climatique, l'altération d'un milieu naturel. Pourquoi refuser la présence d'une fauve sauvage qui deviendra certainement locale dans quelques années ? Au pire, des campagnes de stérilisation des oeufs peuvent être menées, ponctuellement, mais les tirs ne doivent en aucun cas être autorisés. Qui plus est, le risque de confusion entre la Bernache et une autre espèce d'oie est toujours possible. Plutôt que de vouloir tuer, éradiquer, contrôler et limiter, apprenons à cohabiter avec cette nouvelle faune !
230. 29/07/2016 - 07:29 - LA BERNACHE DU CANADA - Dans votre analyse et mise en place de la loi, il est important de prendre conscience du rôle important de régulation effectué par les chasseurs et, pour la Bernache du Canada tenir comptes des éléments importants ci-dessous : - Le rôle nécessaire des chasseurs pour réguler les populations - Le risque sanitaire dans la présence des Bernaches du Canada - Perturbation de l'écosystème qu'elles peuvent engendrer. Merci